

# **Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Allier 2012-2024**

**Rapport de suivi  
Année 2014**

**Octobre 2015**

**Le présent rapport a pour objet le suivi du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Allier approuvé par le Conseil Départemental le 18 juin 2013, conformément aux dispositions prévues au titre du Code de l'Environnement, articles R 541-24-1 et R 541-24-2.**

## LES INFORMATIONS CLEFS DU RAPPORT

Population 2014 : 356 111 habitants<sup>1</sup>  
Tendance rapport à 2009 : -0.1%

Les Déchets Ménagères et Assimilés : 206 710 tonnes soit 580,5 kg/hab/an  
Tendance par rapport à 2009 : -2,3%

- Les Ordures Ménagères et Assimilées : 123 169 tonnes soit 346 kg/hab./an.  
Tendance par rapport à 2009 : -8%
  - Les Ordures Ménagères résiduelles : 95 245 tonnes soit 267,5 kg/hab/an  
Tendance par rapport à 2009 : -10,6%
  - Les Recyclables Propres et Secs : 17 521 tonnes soit 49,2 kg/hab/an  
Tendance par rapport à 2009 : +4,4%
  - Le Verre : 9 766 tonnes soit 27,4 kg/hab/an  
Tendance par rapport à 2009 : -0,7%
  - Les biodéchets : 636 tonnes  
Tendance par rapport à 2009 : -18,3 %
  
- Les déchets occasionnels : 83 542 tonnes soit 234,5 kg/habitants.an  
Tendance par rapport à 2009 : +5,9 %
  - Les Déchets verts : 30 490 tonnes  
Tendance par rapport à 2009 : +11,6%
  - Les gravats et les inertes : 15 744 tonnes  
Tendance par rapport à 2009 : -19,6%
  - Les encombrants : 16 298 tonnes  
Tendance par rapport à 2009 : -13,5%

### Baisse des déchets ultimes produits par les collectivités de l'Allier

Grâce à la mise en œuvre de politiques de prévention ambitieuses, les déchets ultimes produits par les collectivités territoriales de l'Allier enfouis ou incinérés sont passés de 136 393 tonnes en 2009 à 120 423 tonnes en 2014 soit une baisse de 15 970 tonnes.

### Des installations de stockage qui enfouissent de plus en plus de déchets ultimes

En 2014, 225 542 tonnes de déchets ultimes ont été stockées sur les trois ISDND de l'Allier dont 49 % en provenance de l'Allier. Pour mémoire en 2009, 201 468 tonnes d'OMR avait été stockées dans les trois ISDND de l'Allier dont 65% en provenance de l'Allier. Pour rentabiliser les installations de traitement du Département, nous devons faire venir des déchets de plus en plus loin.

---

<sup>1</sup> Population totale issue du recensement par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

# Sommaire

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION .....	6
1. Le contexte réglementaire .....	7
2. Les déchets considérés par le Plan .....	10
3. Le périmètre du Plan.....	11
4. Sources de données .....	13
CHAPITRE 2 : LES DECHETS NON DANGEREUX EN 2014 .....	14
1. Les déchets ménagers et assimilés .....	15
2. Les autres déchets relevant de la responsabilité des collectivités .	49
3. Le gisement des déchets des activités économiques .....	51
4. Synthèse des gisements de déchets non dangereux .....	55
CHAPITRE 3 : RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2014.....	56
1. Les déchetteries.....	58
2. Les quais de transfert .....	60
3. Les centres de tri .....	62
4. Les plates-formes de compostage .....	65
5. Les installations de stockage des déchets non dangereux .....	68

6.	L'unité d'incinération des ordures ménagères .....	72
7.	Le recensement des projets d'installation de traitement .....	74
CHAPITRE 4 : SUIVI DES OBJECTIFS DU PLAN .....		77
1.	La prévention des déchets .....	78
2.	Le renforcement des valorisations matière et organique .....	83
3.	La limitation du transport des déchets en distance et volume en lien avec les équipements du territoire .....	87
4.	La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage et incinération .....	89
5.	La promotion des équipements performants .....	91
6.	Le renforcement de l'organisation territoriale.....	92
7.	Les mesures concernant les déchets des activités économiques ..	93
GLOSSAIRE .....		94
DEFINITIONS .....		96
ANNEXES .....		100

# **CHAPITRE 1 : INTRODUCTION**

# 1. Le contexte réglementaire

Plusieurs textes de loi ont encadré la démarche de révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

## Réduction à la Source

La loi Grenelle 1 n°2009-967 du 3 août 2009 fixe un objectif national de « réduction à la source **d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.** »

La loi Grenelle 2 n°2010-788 du 12 juillet 2010 permet d'instaurer, à titre expérimental durant cinq ans, une part variable (incitative) sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## Objectifs de valorisation

La loi Grenelle 1 n°2009-967 du 3 août 2009 fixe également des objectifs nationaux « d'augmentation du recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de **35 % en 2012, et 45 % en 2015** de déchets ménagers et assimilés. »

Ce taux est porté à « **75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets d'entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agroalimentaires et activités spécifiques** ».

### Biodéchets

L'article 26 du décret n°2011-828, codifié dans le code de l'environnement aux articles R. 543-225 à 227, précise que « Les producteurs ou détenteurs d'une quantité importante de déchets composés majoritairement de biodéchets tels que définis à l'article R. 541-8 autres que les déchets d'huiles alimentaires sont **tenus d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique.** »

Il reprend et confirme ainsi des dispositions déjà inscrites dans les lois Grenelles I et II.

### Réduction des gisements envoyés en stockage ou en incinération

La loi Grenelle 1 n°2009-967 du 3 août 2009 précise que « les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage seront globalement réduites avec pour objectif, afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions, **une diminution de 15 % d'ici à 2012.** »

### Limitation des capacités d'incinération et de stockage

Le décret n°2011-828 relatif à la prévention et à la gestion des déchets, codifié dans le code de l'environnement, fixe une **limite aux capacités annuelles d'incinération et de stockage des déchets non dangereux** non inertes opposable aux créations d'installation d'incinération ou de stockage des déchets ainsi qu'aux extensions de capacité des installations existantes ; celle-ci à terme de douze ans ne peut être supérieure à 60 % de la quantité des déchets non dangereux, y compris les déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Adoptées au cours de l'été 2015, la **Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV)** et la **loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)** viennent modifier les objectifs à atteindre et le cadre réglementaire de la planification en matière de déchets.



**La Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte** comporte un titre complet sur l'économie circulaire et la gestion des déchets (Titre IV : lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage ». Elle fixe un certain nombre d'objectifs chiffrés et/ou datés dont :

- réduction de 10 % des « quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant » en 2020 par rapport à 2010 ;
- valorisation matière, « notamment organique », de 55 % des « déchets non dangereux non inertes » en 2020, et de 65 % en 2025 ;
- « généralisation » du « tri à la source des biodéchets » pour « tous les producteurs » (ménages compris) « avant 2025 » ;
- couverture par une tarification incitative du service public des déchets de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025 ;
- réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ;
- réduction de 50 % des quantités de « produits manufacturés non recyclables » mis sur le marché avant 2020 ;
- généralisation à l'ensemble du territoire d'ici 2022 de l'extension des consignes de tri des emballages en plastiques ;
- déploiement de « modalités harmonisées » de collecte séparée des déchets d'emballages et des papiers d'ici 2025 ;

Dans le chapitre 4 du présent rapport, nous mettons en regard les objectifs du Plan avec les principales mesures de la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte.

**La Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République** renforce le pouvoir des régions. Elle leur confère une compétence exclusive en matière de développement économique. La compétence Planification des déchets non dangereux et des déchets du BTP est transférée des Départements aux Régions. Ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets devra comprendre un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

D'autre part au niveau du bloc communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les communes devront avoir intégré une structure intercommunale d'au moins 15 000 habitants (moins pour les territoires peu peuplés et les zones de montagne). Les intercommunalités auront de nouvelles compétences obligatoires dont celle de la gestion des déchets.

## 2. Les déchets considérés par le Plan

Les déchets pris en compte dans ce plan sont l'ensemble des déchets non dangereux produits sur le territoire du plan. Ils comprennent :

- les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de gestion des déchets,
- les déchets de la responsabilité des collectivités (sous-produits d'assainissement, déchets de foire et marchés, nettoyage de voirie...),
- les déchets non dangereux des activités économiques collectés en dehors du service public qui relèvent de la responsabilité des producteurs.

### Nature des déchets pris en compte dans le PDPGDND de l'Allier

DECHETS NON DANGEREUX						
Déchets de la collectivité	Déchets des ménages		Déchets assimilés		DAE	
	<i>Déchets de l'assainissement</i>	<i>Déchets occasionnels des ménages</i>	ORDURES MENAGERES (sens habituel)			
			ORDURES MENAGERES (sens strict)			
			Fraction collectée sélectivement :	Fraction résiduelle collectée en mélange		
Déchets des espaces verts	Boues d'épuration urbaines	Encombrants en mélange	Déchets d'emballages ménagers		Déchets non dangereux des activités économiques et déchets des administrations collectés en mélange par le service public	Déchets non dangereux des activités économiques et déchets des administrations non collectés en mélange par le service public
Déchets des foires et marchés	Boues de curage	Déchets verts	Journaux, magazine			
Déchets de nettoyage et voirie	Graisses	Ferraille	Fraction fermentescible des OM			
	Boues de potabilisation	Carton				
		Bois				
		Autres déchets occasionnels				
		Assainissement individuel				

Sont concernés par d'autres procédures de planification :

- Déchets dangereux y compris les déchets dangereux des ménages (Plan régional d'élimination des déchets dangereux adopté par le Conseil Régional d'Auvergne le 17 novembre 2009) ;
- Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (Plan non élaboré à ce jour par le Conseil Départemental de l'Allier).

### 3. Le périmètre du Plan

Le périmètre du Plan est constitué par le département de l'Allier et les communes extérieures associées, soit 329 communes pour une population de 356 211 habitants d'après le recensement INSEE (population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Sont exclues de ce périmètre, trois communes de l'Allier (Chassenard, Coulanges, et Molinet), représentant 2 444 habitants, qui adhèrent à une structure intercommunale de Saône et Loire pour la gestion des déchets. Ces communes sont intégrées dans le document de planification de ce département.

Outre les 317 communes de l'Allier, le périmètre du Plan comprend également 12 communes de départements limitrophes adhérentes à des structures intercommunales de l'Allier :

- Communes du département de la Nièvre concernées :
  - Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury Lurcy adhèrent au SICTOM Nord Allier.
- Communes du département du Cher concernées :
  - Epineuil le Fleuriel, Faverdines, La Perche, Saint Georges de Poisieux, Saint Vitte, Saulzais le Potier et Vesdun adhèrent au SMIRTOM du Val de Cher,
  - Coust adhère au SICTOM de Cérilly.

#### Population totale issue du recensement effectué par l'INSEE par EPCI

	Nombres Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2009
CA Vichy Val d'Allier	3	49 277	48 460	48 159	48 035	48 467	48 819	-0,9%
CC Le Donjon - Val Libre	13	4 419	4 375	4 347	4 318	4 306	4 306	-2,6%
CC Montmarault	4	1 912	1 896	1 899	1 912	1 914	1 913	0,1%
SICTOM de Cérilly	20	10 436	10 311	10 262	10 195	10 116	10 050	-3,7%
SICTOM de la Région Montluçonnaise	63	100 898	100 759	100 447	99 997	99 848	99 827	-1,1%
SICTOM Nord Allier	64	82 969	82 199	82 553	82 589	81 939	81 770	-1,4%
SICTOM Sud Allier	136	94 152	95 120	95 477	95 869	96 223	96 427	2,4%
SIROM Lurcy lévis	8	4 846	4 848	4 844	4 835	4 792	4 703	-3,0%
SMIRTOM Val de Cher	18	7 467	8 302	8 307	8 326	8 346	8 296	11,1%
<b>TOTAL PPGDND</b>	<b>329</b>	<b>356 376</b>	<b>356 270</b>	<b>356 295</b>	<b>356 076</b>	<b>355 951</b>	<b>356 111</b>	<b>-0,1%</b>

Pour l'année 2009, il s'agit de la population totale des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2006 issue du recensement effectué par l'INSEE.

Pour les années suivantes (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014), il s'agit également des populations totales issues des recensements effectués par l'INSEE. Par contre, pour l'année N, le choix a été fait de prendre les populations légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

## 4. Sources de données

Ce rapport a été élaboré à partir des données recueillies au travers :

- Des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisés par les communes et les groupements de communes compétents pour la gestion des déchets ménagers ;
- D'échanges avec les responsables des intercommunalités compétentes pour la gestion des déchets ménagers ;
- Des rapports annuels des différents sites de tri, de valorisation et de traitement de l'Allier réalisés par les entreprises exploitantes;
- D'échanges avec les entreprises de collecte, de tri et de traitements de déchets non dangereux ;
- Des données nationales fournies par l'ADEME

## **CHAPITRE 2 : LES DECHETS NON DANGEREUX EN 2014**

# 1. Les déchets ménagers et assimilés

Le service public de gestion des déchets en Allier est assuré par des structures intercommunales qui exercent à la fois la compétence collecte et traitement. L'organisation territoriale n'a pas évolué depuis 2009.

## Collectivités exerçant la compétence « déchets »

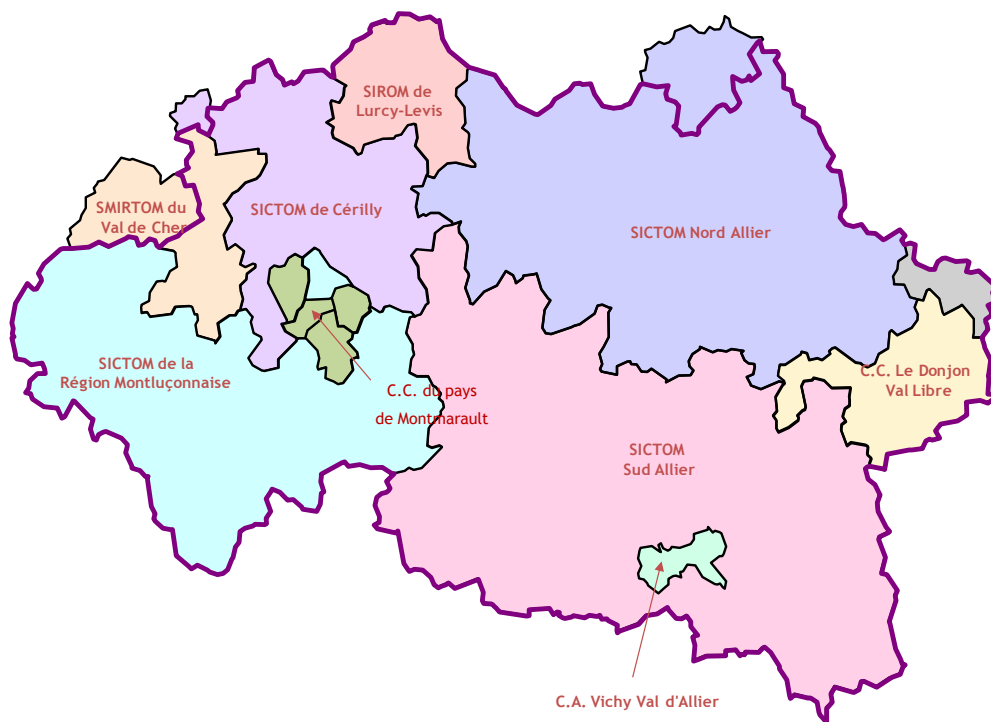
Collectivités	Compétence collecte	Compétence traitement
SICTOM de Cérilly	oui	oui
SMIRTOM du Val de Cher	oui	oui
SICTOM de la Région Montluçonnaise	oui	oui
C.C. de la Région de Montmarault	oui	oui
SICTOM Sud Allier	oui	oui
C.A. Vichy Val d'Allier	oui	oui
C.C. Le Donjon Val Libre	oui	oui
SICTOM Nord Allier	oui	oui
SIROM de Lurcy-Levis	oui	oui

La Communauté d'Agglomération (C.A.) Vichy Val d'Allier exerce la compétence pour les communes de Bellerive sur Allier, Cusset et Vichy.

La Communauté de Communes (C.C.) de la Région de Montmarault exerce la compétence déchets pour les communes de Sauvagny, Tortezais, Venas et Villefranche d'Allier.

Pour l'ensemble du document, les intitulés Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et Communauté de Communes de la Région de Montmarault seront utilisés pour les communes pour lesquelles ces EPCI exercent la compétence.

## Localisation des collectivités ayant une compétence collecte et traitement des déchets



### 1.1 Prévention des déchets

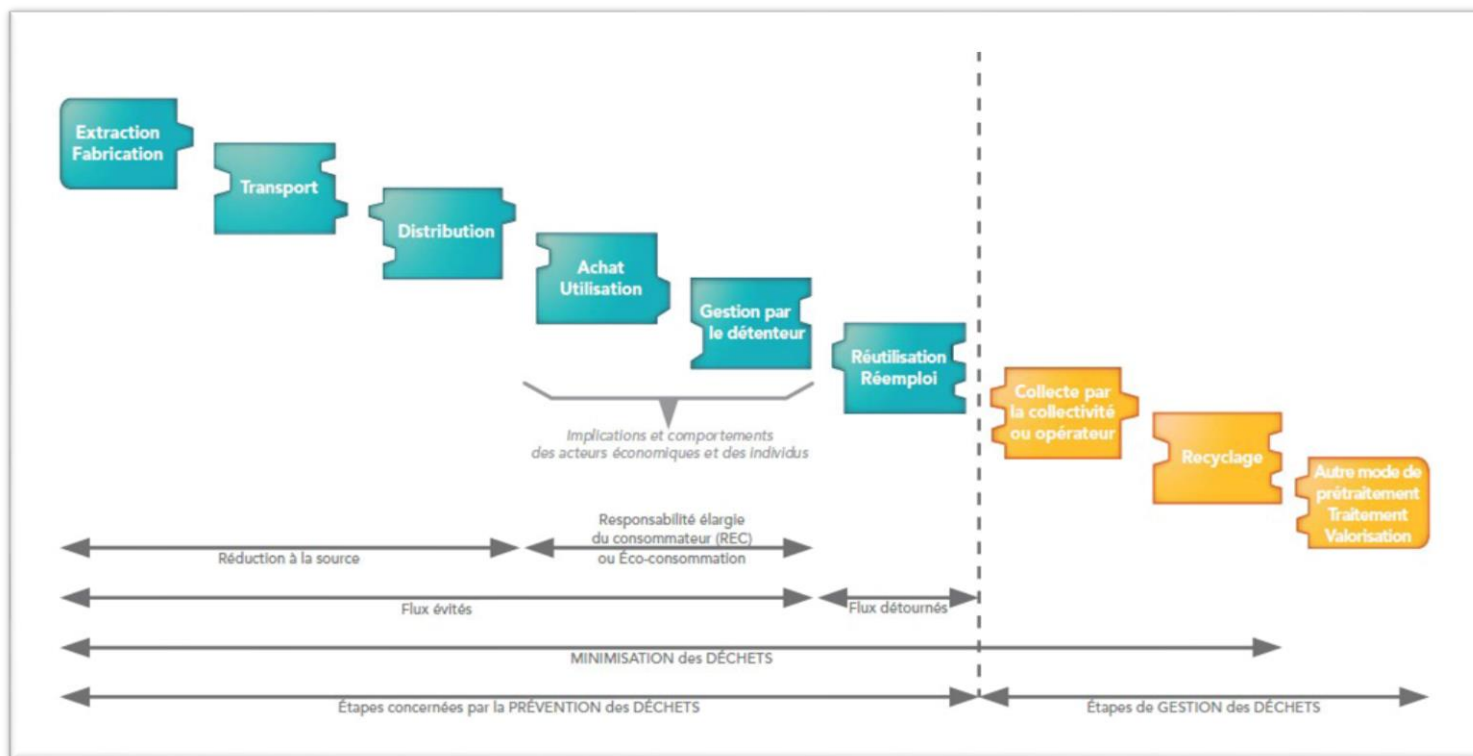
La prévention de la production et de la toxicité des déchets est la priorité du Plan.

Elle consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. On parle alors de prévention quantitative.
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement des déchets.



La prévention intervient sur tout le cycle de vie des produits selon le schéma suivant :



Les orientations du Grenelle de l'Environnement ont renforcé les objectifs en matière de prévention des déchets.

L'objectif premier est une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% pendant les 5 prochaines années (année de référence 2009). Pour l'atteindre, la loi Grenelle 2 précise que « les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard au 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

De son côté, les Conseils Départementaux ont la possibilité de s'engager dans des démarches volontaristes de plan départemental de prévention. Ce plan décline, sur

un territoire donné, le Plan National de Prévention des déchets et les Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux voire le Plan régional de gestion et de prévention des déchets dangereux.

La vocation principale de ce Plan départemental de prévention est de mobiliser, dans un climat de concertation, les différents acteurs du territoire sur le thème de la prévention des déchets afin qu'ils s'investissent concrètement dans les actions de maîtrise de la production des déchets, par l'intermédiaire de programmes locaux de prévention.

En 2014, 4 structures intercommunales de l'Allier étaient engagées dans un Programme local de prévention.

#### **Les programmes locaux de prévention de l'Allier**

	<b>Date de signature avec l'ADEME</b>	<b>Etat d'avancement fin 2014</b>
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	22/11/2011	En cours. Année 3
<b>SICTOM Sud Allier</b>	21/10/2011	En cours. Année 3
<b>SICTOM Nord Allier</b>	21/12/2010	En cours Année 4
<b>CA VVA</b>	30/12/2010	En cours Année 4

A noter que le SIROM de Lurcy-Lévis a décidé de s'engager, avec le soutien du Conseil Départemental, en fin d'année 2014 dans une opération de développement du compostage de proximité.

De son côté **le Conseil Départemental s'est engagé dans un Plan Départemental de Prévention** en décembre 2010. Il bénéficie à ce titre du soutien technique et financier de l'ADEME. Il s'agit d'un programme d'actions de 5 ans basé sur un état des lieux du territoire. Fin 2014, le Conseil Départemental démarrait l'année 4 de son plan d'actions.

## **1.2 Les Ordures Ménagères et Assimilées**

Les ordures ménagères et assimilées sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines (matériaux secs).

Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

#### Gisement collecté

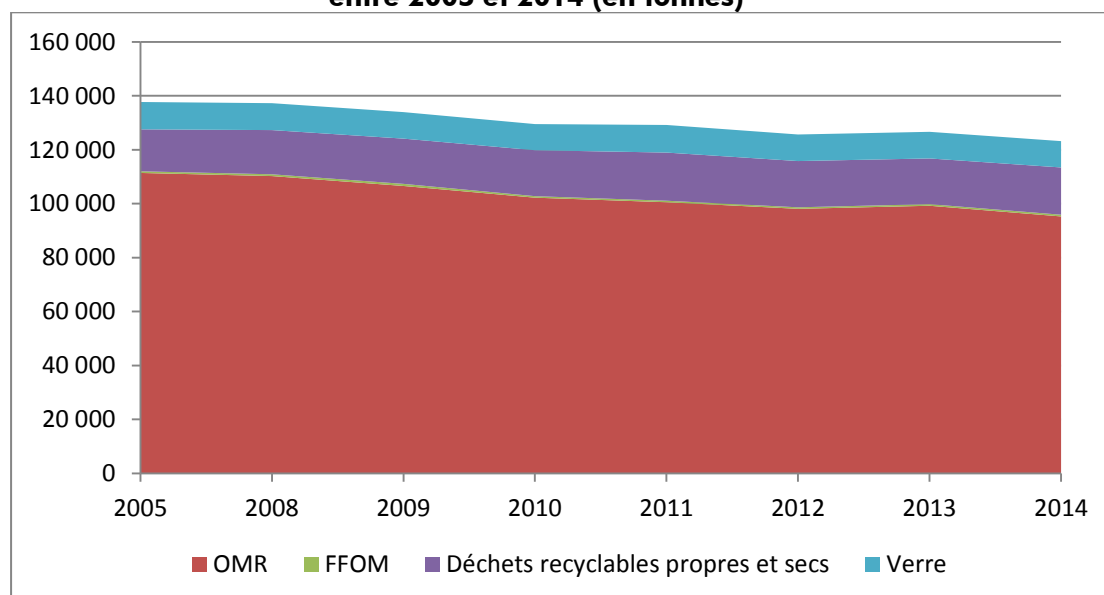
En 2014, 123 169 tonnes d'OMA ont été collectés. Cela représente un ratio de 346 kg par habitant d'OMA. La moyenne nationale est de 363 kg par habitants et par an.<sup>2</sup>

Entre 2005 et 2014, on constate une tendance à la baisse de la production d'OMA de -10,54%.

#### **Evolution de la production des ordures ménagères et assimilées entre 2005 et 2014**

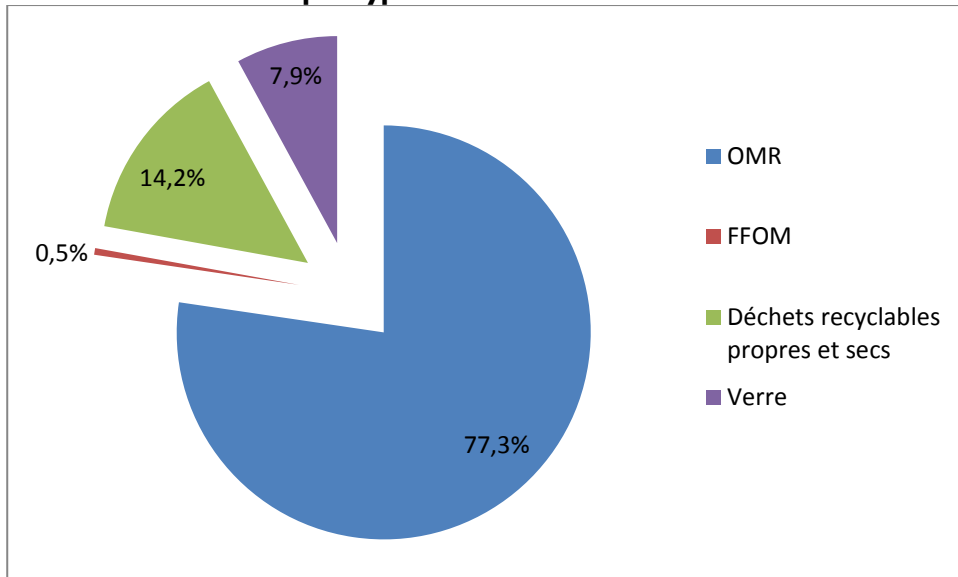
En tonnes	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2005
<b>OMR</b>	111 369	110 207	106 543	102 196	100 507	98 064	99 207	95 245	-14,48%
<b>FFOM</b>	608	666	778	563	568	570	591	636	-4,68%
<b>Déchets recyclables propres et secs</b>	15 563	16 395	16 779	17 037	17 854	17 145	16 952	17 521	12,58%
<b>Verre</b>	10 137	9 978	9 833	9 695	10 233	9 848	9 870	9 766	-3,66%
<b>TOTAL</b>	<b>137 677</b>	<b>137 246</b>	<b>133 933</b>	<b>129 491</b>	<b>129 162</b>	<b>125 627</b>	<b>126 620</b>	<b>123 169</b>	<b>-10,54%</b>

#### **Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées entre 2005 et 2014 (en tonnes)**

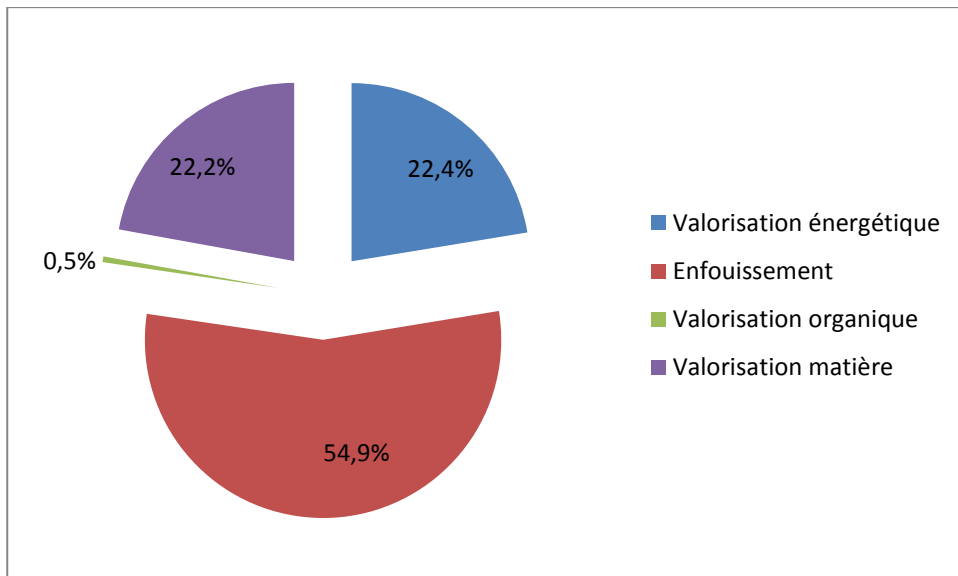


<sup>2</sup> Données issues de l'enquête collecte 2013 effectuée par l'ADEME

### Répartition des ordures ménagères et assimilées par type de déchets en 2014



### Mode de traitement des ordures ménagères et assimilées en 2014



### 1.2.1 Les Ordures Ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) correspondent aux déchets résiduels après collectes sélectives des déchets valorisables.

#### Mode de collecte

En 2014, les OMR sont majoritairement collectées en porte à porte et ponctuellement en point de regroupement. La Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier a mis en place sur certains quartiers des colonnes enterrées.

Le ramassage des OMR une fois par semaine (C1) reste très largement majoritaire. Sur certains EPCI, dans les zones rurales très dispersées, la collecte des OMR a lieu une fois toutes les deux semaines (C0,5).

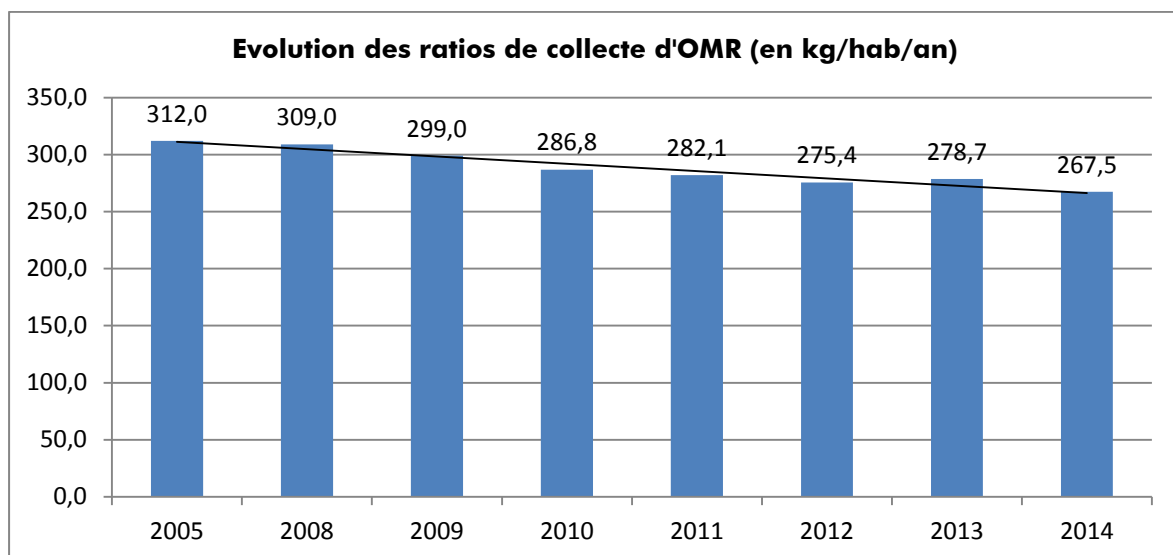
A contrario, dans les zones urbaines denses, les fréquences de collecte augmentent jusqu'à deux ou trois fois par semaine. Certaines rues du centre-ville de Moulins sont même collectées quatre fois par semaine.

Le SICTOM de Cérilly, le SICTOM de la Région Montluçonnaise, le SICTOM Sud Allier, le SICTOM Nord Allier et le SIROM de Lurcy-Lévis réalisent cette collecte en régie. Le SMIRTOM du Val de Cher (Coved), la CA de Vichy Val d'Allier (SITA Centre Est) et la CC du Donjon Val Libre (SITA Centre Est) font appel à un prestataire privé.

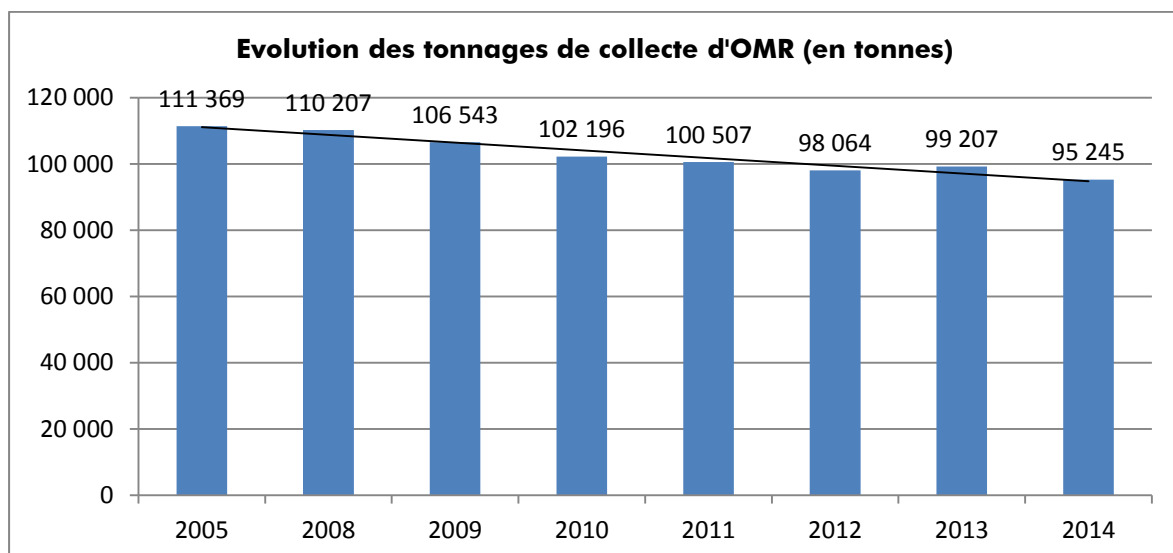
### Gisement collecté

En 2014, 267,5 kg par habitant d'OMR ont été collectés représentant un gisement de 95 245 tonnes. Ce chiffre correspond à la moyenne nationale qui était de 268 kg/habitant en 2013<sup>3</sup>.

On constate une tendance à la baisse assez nette de -14,3 % par rapport à 2005.



Si l'on s'intéresse aux tonnages, cette tendance à la baisse se confirme avec une diminution nette de 16 124 tonnes par rapport à 2005.



<sup>3</sup> Données issues de l'enquête collecte effectuée par l'ADEME

**Quelle rentabilité pour la politique de prévention mise en place sur le Département depuis 2010 ?**

- Entre 2005 et 2009, on constate une baisse de la production d'OMR de -13 kg/habitant/an ;
- Entre 2010 et 2014, on constate une baisse de la production d'OMR de -19 kg/habitant/an ;
- On peut donc considérer que les actions de prévention qui ont été mises en place par les EPCI et par le Conseil Départemental ont permis de réduire de 6 kg/habitant/an les tonnages d'OMR. Cela représente 2 100 tonnes de déchets en moins en 2014 par rapport à 2010.
- Si on considère que le coût de gestion (collecte et traitement) d'une tonne d'OMR est de l'ordre de 200 euros/HT, **cela représente une économie nette de l'ordre de 420 000 euros en 2014 par rapport à 2010.**

Le tableau ci-après compare par EPCI les résultats 2009 et 2014.

	2009		2014		Evolution ratio 2014/2009
	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	
<b>SICTOM de Cérilly</b>	3 110	298,0	3 053	303,8	1,94%
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	1 874	251,0	2 038	245,7	-2,12%
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	31 201	309,2	27 196	272,4	-11,90%
<b>CC de Montmarault</b>	503	263,1	398	208,1	-20,92%
<b>SICTOM Sud Allier</b>	33 016	350,7	27 602	286,2	-18,37%
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	11 218	227,7	11 287	231,2	1,56%
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	1 183	267,7	1 020	236,9	-11,52%
<b>SICTOM Nord Allier</b>	23 229	280,0	21 613	264,3	-5,59%
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	1 209	249,5	1 038	220,7	-11,53%
	<b>106 543</b>	<b>299,0</b>	<b>95 245</b>	<b>267,5</b>	<b>-10,54%</b>

#### Filière de traitement

Le tableau ci-après rappelle pour chaque EPCI les lieux de traitement en 2009 et présente les lieux de traitement des OMR en 2014.

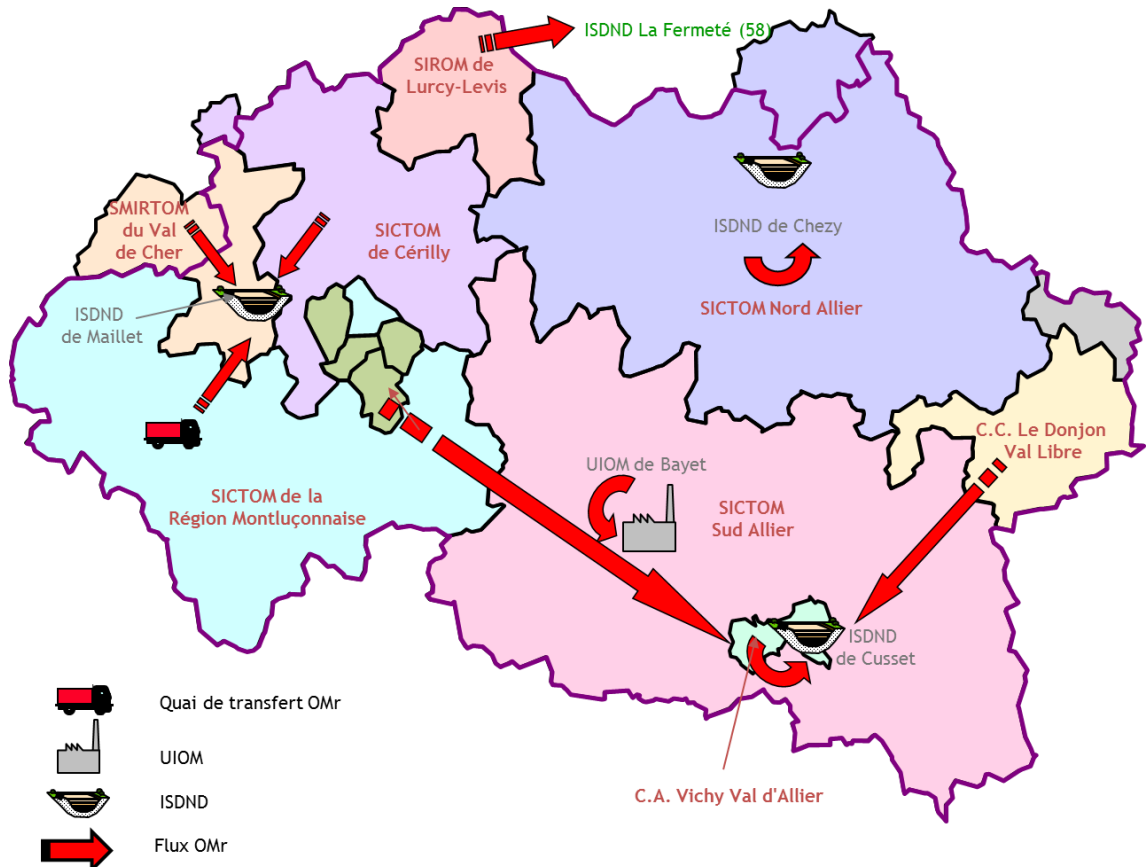
	Lieu de traitement 2009	Lieu de traitement 2014
<b>SICTOM de Cérilly</b>	ISDND de Maillet Exploitant : COVED	ISDND de Maillet Exploitant : COVED
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	ISDND de Maillet Exploitant : COVED	ISDND de Maillet Exploitant : COVED
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	ISDND de Maillet Exploitant : COVED	ISDND de Maillet Exploitant : COVED
<b>CC de Montmarault</b>	ISDND de Maillet Exploitant : COVED	ISDND de Cusset Exploitant : SITA Centre Est
<b>SICTOM Sud Allier</b>	UIOM Bayet Exploitant : Lucane (Véolia)	UIOM Bayet Exploitant : Lucane (Véolia)
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	ISDND de Cusset Exploitant : SITA Mos	ISDND de Cusset Exploitant : SITA Centre Est
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	ISDND de Cusset Exploitant : SITA Mos	ISDND de Cusset Exploitant : SITA Centre Est
<b>SICTOM Nord Allier</b>	ISDND de Chézy Exploitant : COVED	ISDND de Chézy Exploitant : COVED
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	ISDND de Chézy ISDND de Maillet	ISDND La Fermeté (58) Exploitant : SADE

A noter que pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise, les OMR transitent par le quai de transfert de Domérat avant d'être transférées en gros porteurs à Maillet.



En 2014, 71% des OMR sont enfouis. Le reste est incinéré sur le site Bayet. La quasi-totalité des OMR sont traitées dans des installations de traitement du Département de l'Allier : seul le SIROM de Lurcy-Lévis transporte ces OMR dans la Nièvre (La Fermeté) pour les enfouir.

### Organisation du traitement des OMR en 2014



### 1.2.2 Les recyclables propres et secs

Les déchets propres et secs correspondent aux emballages hors verre, aux journaux-magazines et aux papiers collectés sélectivement.

#### Mode de collecte

En fonction des contraintes locales particulières, les collectivités collectent les recyclables propres et secs soit en apport volontaire, soit en porte-à-porte.

A l'échelle du Département, on constate, entre 2009 et 2014, une augmentation du nombre d'habitants desservis par une collecte en porte à porte (209 952 habitants

en 2009 et 266 710 habitants en 2014). Le SICTOM Sud Allier a ainsi fait de gros investissements pour améliorer son service de collecte des recyclables propres et secs. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise et dans une moindre mesure le SICTOM Nord Allier suivent également cette tendance.

A l'inverse sur les EPCI de plus petites tailles en zone rurale, la collecte des recyclables propres et secs reste exclusivement en point d'apport volontaire.

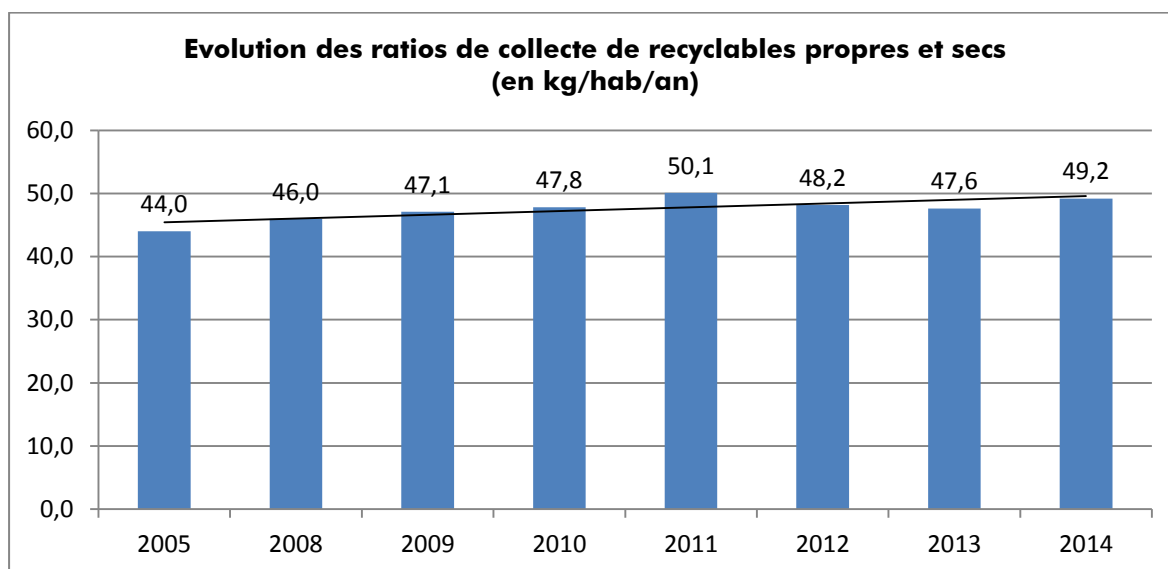
Le SICTOM de la Région Montluçonnaise, le SICTOM Sud Allier et le SICTOM Nord Allier réalisent cette collecte en régie. Le SMIRTOM du Val de Cher (Coved), la CA de Vichy Val d'Allier (SITA Centre Est) et la CC du Donjon Val Libre (SITA Centre Est) font appel à un prestataire privé.

Le SICTOM Nord Allier, le SIROM de Lurcy-Lévis et le SICTOM de Cérilly ont signé ensemble le « Contrat pour l'Action et la Performance – barème E » Eco-Emballages. Ce dernier a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, le SICTOM Nord Allier assure la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour le compte des deux autres EPCI.

### Gisement collecté

En 2014, 49,2 kg par habitant de recyclables propres et secs ont été collectés. Ce ratio intègre les refus de tri qui s'élèvent à 5,3 kg par habitant. Ce chiffre est très légèrement supérieur à la moyenne nationale qui était de 48 kg par habitant en 2013<sup>4</sup>. Au global, 17 521 tonnes de recyclables propres et secs ont été collectées en 2014 dont 1 884 tonnes de refus de tri.

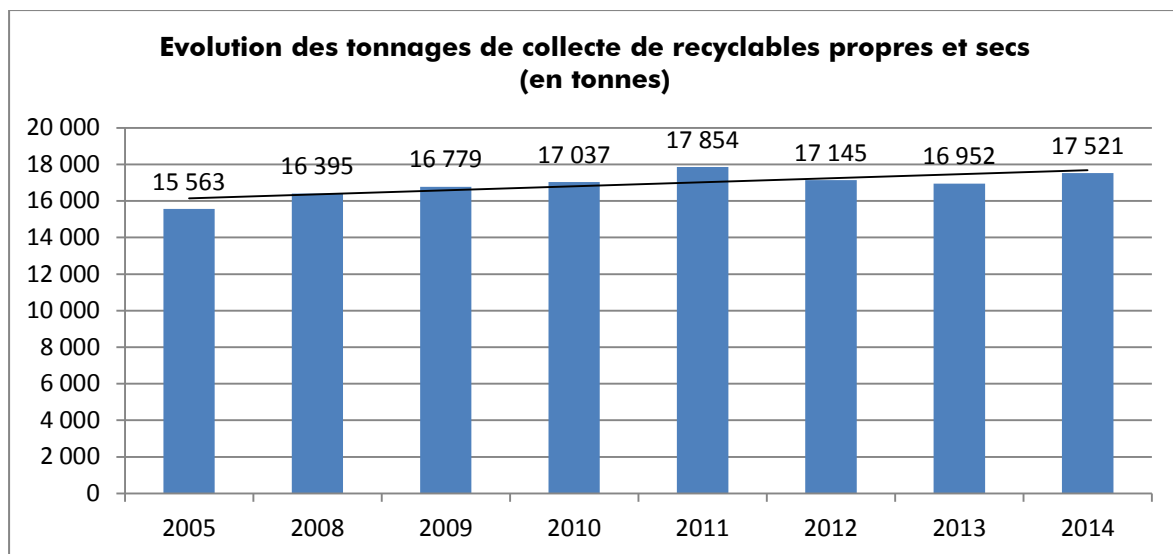
Au niveau de l'évolution des ratios, on constate, depuis 2005, une augmentation de 11,8 % de la collecte des recyclables propres et secs. On notera que l'évolution n'a pas été linéaire avec un pic en 2011 suivi d'une baisse en 2012 et 2013. La hausse de 2014 devra être confirmée dans les années à venir.



En termes de tonnages, cela représente une augmentation de 1 958 tonnes collectées en 2014 par rapport à 2005.

---

<sup>4</sup> Données issues de l'enquête collecte effectuée par l'ADEME



Les tableaux ci-après donnent par EPCI les résultats 2009 et 2014 puis les comparent entre eux.

	2009				
	Tonnages	Ratio (kg/hab./an)	Refus de tri (en tonnes)	Taux de refus	Performance de recyclage (kg/hab./an)
<b>SICTOM de Cérilly</b>	274	26,3	14,0	5,1%	25
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	202	27,1	0	0%	27
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	3 903	38,7	198,0	5,1%	37
<b>CC de Montmarault</b>	24	12,6	4,0	16,7%	10
<b>SICTOM Sud Allier</b>	4 345	46,1	753,0	17,3%	38
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	3 544	71,9	606,0	17,1%	60
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	124	28,1	38,0	30,7%	19
<b>SICTOM Nord Allier</b>	4 234	51,0	388,0	9,2%	46
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	129	26,6	9,0	7,0%	25
	<b>16 779</b>	<b>47,1</b>	<b>2 010,00</b>	<b>12,0%</b>	<b>41</b>

La performance de recyclage correspond au ratio de déchets recyclables propres et secs réellement valorisables c'est-à-dire auquel on a retiré les refus de tri.

	2014				
	Tonnages	Ratio (kg/hab./an)	Refus de tri (en tonnes)	Taux de refus	Performance de recyclage (kg/hab./an)
<b>SICTOM de Cérilly</b>	267	26,6	17,3	6,5%	25
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	253	30,5	30,8	12,2%	27
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	3 972	39,8	369,8	9,3%	36
<b>CC de Montmarault</b>	41	21,4	4,5	11,1%	19
<b>SICTOM Sud Allier</b>	5 697	59,1	684,0	12,0%	52
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	3 125	64,0	456,5	14,6%	54,7
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	141	32,8	6,7	4,8%	31
<b>SICTOM Nord Allier</b>	3 902	47,7	305,0	7,8%	44
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	123	26,2	9,0	7,4%	24
	<b>17 521</b>	<b>49,2</b>	<b>1 883,72</b>	<b>10,8%</b>	<b>44</b>

	Evolution 2014/2009	
	Ratio	Performance recyclage
<b>SICTOM de Cérilly</b>	1,30%	-0,15%
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	12,65%	-1,08%
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	2,85%	-1,74%
<b>CC de Montmarault</b>	70,74%	82,20%
<b>SICTOM Sud Allier</b>	28,02%	36,27%
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	-11,00%	-8,32%
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	16,73%	60,27%
<b>SICTOM Nord Allier</b>	-6,49%	-5,10%
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	-1,75%	-2,14%
	<b>4,50%</b>	<b>5,96%</b>

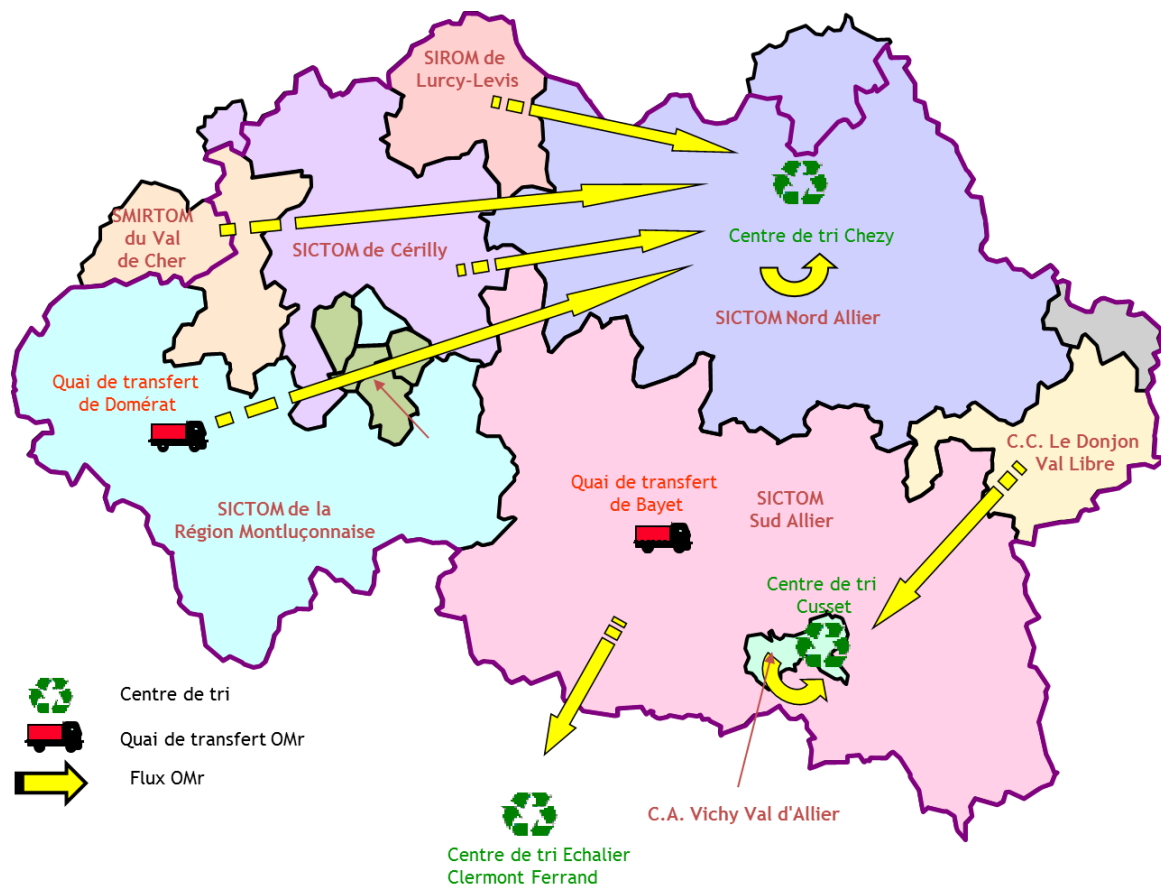
### Filière de traitement

Le tableau ci-après rappelle pour chaque EPCI les lieux de traitement en 2009 et présente les lieux de traitement des recyclables propres et secs en 2014.

	Lieu de traitement des recyclables propres et secs	
	2009	2014
<b>SICTOM de Cérilly</b>	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED
<b>CC de Montmarault</b>	Non connu	Non connu
<b>SICTOM Sud Allier</b>	Centre de tri de Clermont-Ferrand Exploitant : Echallier	Centre de tri de Clermont-Ferrand Exploitant : Echallier
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	Centre de tri de Cusset Exploitant : Val Aura	Centre de tri de Cusset Exploitant : Val Aura
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	Centre de tri de Cusset Exploitant : Val Aura	Centre de tri de Cusset Exploitant : Val Aura
<b>SICTOM Nord Allier</b>	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED	Centre de tri de Chézy Exploitant : COVED

Les recyclables propres et secs du SICTOM de la Région Montluçonnaise transitent par le quai de transfert de Domérat avant d'être transférés en gros porteurs à Chézy. Du fait de la vétusté du centre de tri de Chézy et de sa saturation, en 2014, 1°200 tonnes de recyclables propres et secs du SICTOM de la Région montluçonnaise ont été re-transférées sur le centre de tri de Digoin qui appartient au Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SMEVOM) du Charolais-Brionnais et Autunois (exploitant SITA).

## Organisation du traitement des recyclables propres et secs



### 1.2.3 Le verre

#### Mode de collecte

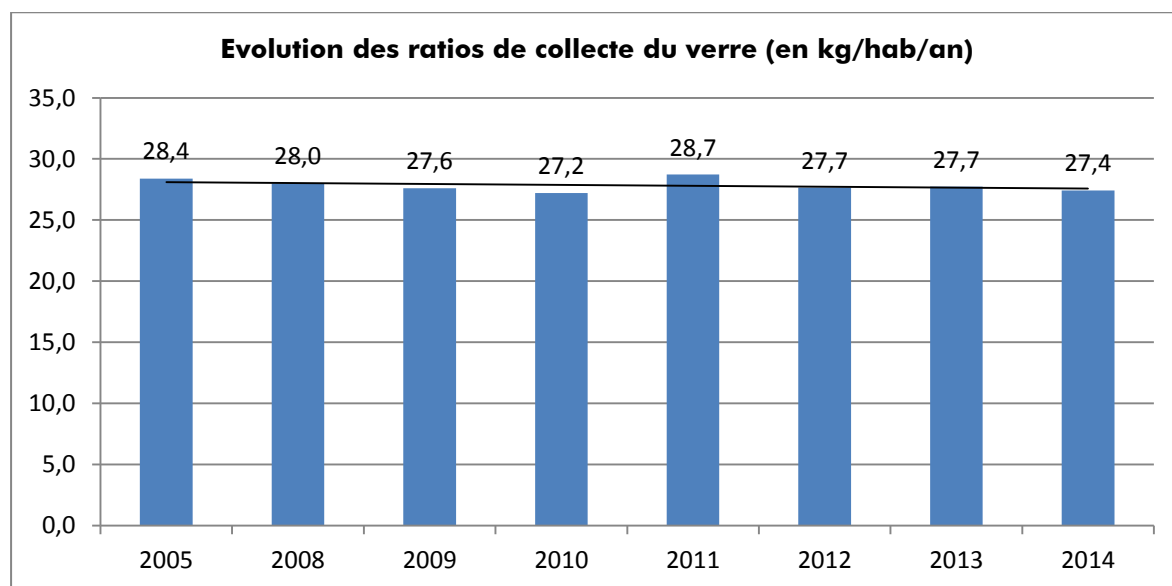
La collecte se fait pour la totalité du Département via des points d'apport volontaires. A noter que la CA VVA disposait en 2014 de 110 colonnes aériennes et de 27 colonnes enterrées pour collecter le verre.

Seuls le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier réalisent cette collecte en régie. Le SICTOM Nord Allier assure la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour le compte du SIROM de Lurcy-Lévis et du SICTOM de Cérilly.

#### Gisements collectés

En 2014, 27,4 kg par habitant de verre ont été collectés. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale qui était de 29 kg par habitant en 2013<sup>5</sup>.

Au niveau de l'évolution des ratios, on constate, depuis 2005, une légère baisse de - 3,4 % de la collecte du verre.

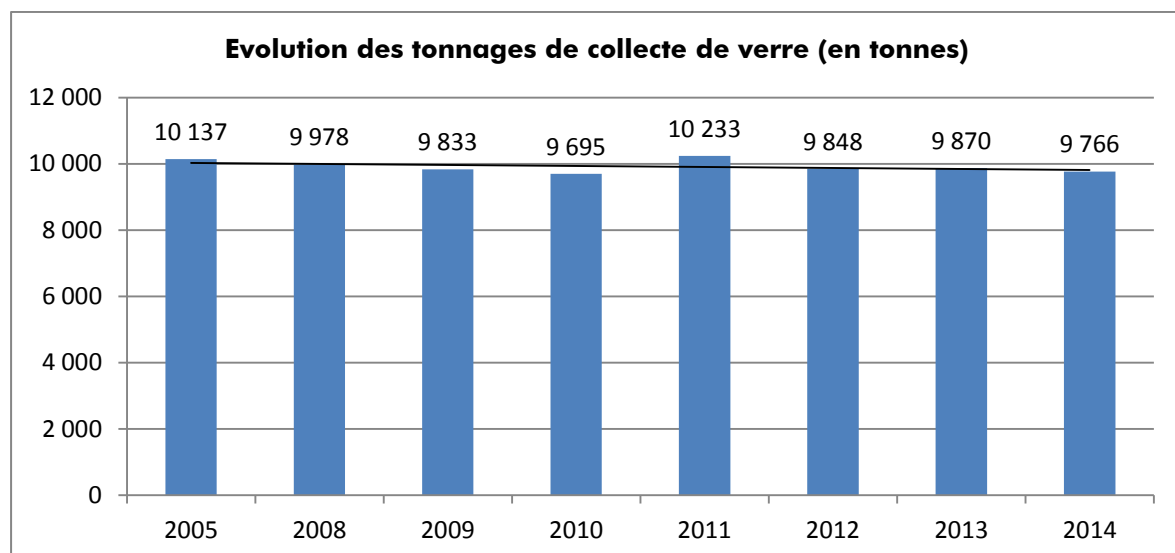


---

<sup>5</sup> Données issues de l'enquête collecte effectuée par l'ADEME.



En termes de tonnages, cela se traduit par une diminution de 371 tonnes de verre collectées entre 2005 et 2014.



Le tableau ci-après donne par EPCI l'évolution des performances de collecte du verre.

	2009		2014		Evolution 2014/2009 Ratio Verre
	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	
<b>SICTOM de Cérilly</b>	388	37,2	376	37,4	0,63%
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	223	29,9	237	28,5	-4,54%
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	2 367	23,5	2 563	25,7	9,44%
<b>CC de Montmarault</b>	45	23,5	46	24,0	2,17%
<b>SICTOM Sud Allier</b>	2 803	29,8	2 798	29,0	-2,53%
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	1 331	27,0	1 280	26,2	-2,90%
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	145	32,8	148	34,4	4,75%
<b>SICTOM Nord Allier</b>	2 358	28,4	2 151	26,3	-7,44%
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	173	35,7	167	35,5	-0,54%
	<b>9 833</b>	<b>27,6</b>	<b>9 766</b>	<b>27,4</b>	<b>-0,61%</b>

#### Lieu de traitement

La quasi-totalité des tonnages de verre collectés sont traités dans la Loire à Saint-Romain-le-Puy par OI-Manufacturing. Seule une partie du flux géré par le SICTOM Sud Allier est traitée dans l'Hérault.

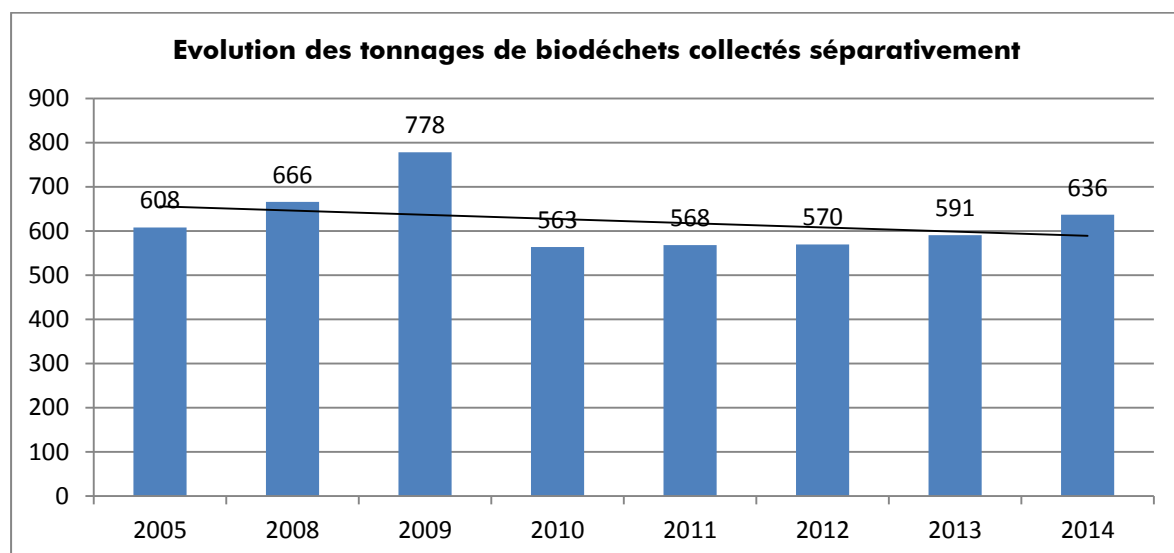
La plupart des tonnages collectés sont d'abord massifié sur un site de regroupement :

- le centre de Chézy pour le SICTOM de Cérilly, le SICTOM Nord Allier et le SIROM de Lurcy-Lévis ;
- le centre de Bayet pour le SICTOM Sud Allier ;
- le centre de Maillet pour le SMIRTOM du Val de Cher ;
- le centre de tri de Val'Aura pour la CA de VVA.

#### 1.2.4. La collecte séparative des biodéchets

Les biodéchets correspondent aux déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, aux déchets non dangereux alimentaires ou de cuisine issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Il existe une seule collecte sélective des biodéchets des ménages dans l'Allier. Celle-ci, développée par le SICTOM Nord Allier, concerne 3 000 habitants dans les zones pavillonnaires de la commune d'Avermes. La collecte est effectuée en porte à porte une fois par semaine.



Les tonnages collectés sont très importantes puisque l'on est sur un ratio de 212 kg par habitant et par an en 2014. On peut donc penser qu'il ne s'agit pas d'une collecte de biodéchets mais plus certainement de déchets verts.

Ces biodéchets sont broyés et stockés puis valorisés sous forme d'amendements organiques via des agriculteurs locaux. Pour plus de détails, sur le traitement de ces déchets, voir chapitre 3, 4.

### **1.3 Les déchets occasionnels**

Les déchets occasionnels correspondent aux déchets qui de par leur volume, nature ou dangerosité ne peuvent être pris en compte dans la collecte habituelle des ordures ménagères et des emballages recyclables.

#### Mode de collecte

La collecte des déchets occasionnels (déchets verts, encombrants, ferrailles, gravats,...) s'effectue essentiellement via le réseau de 35 déchèteries fixes maillant le territoire du département et desservant 100% de la population. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise et le SICTOM Nord Allier disposent d'une déchèterie mobile. Le SICTOM Sud Allier et la CA VVA proposent un service complémentaire de collecte en porte à porte des encombrants.

La gestion des hauts de quai (accueil des usagers) est généralement assurée en régie par les EPCI.

#### Gisements collectés

La collecte des déchets occasionnels est un service de plus en plus utilisé par les usagers. En 2014, 234,6 kg par habitant de déchets occasionnels ont été collectés. Au niveau national, 208 kg par habitant ont été collectés<sup>6</sup>.

**Entre 2008 et 2014, on constate une tendance à la hausse de la production de déchets occasionnels de + 9,86 %.** En tonnages, cette progression se traduit

---

<sup>6</sup> Données issues de l'enquête collecte ADEME 2013

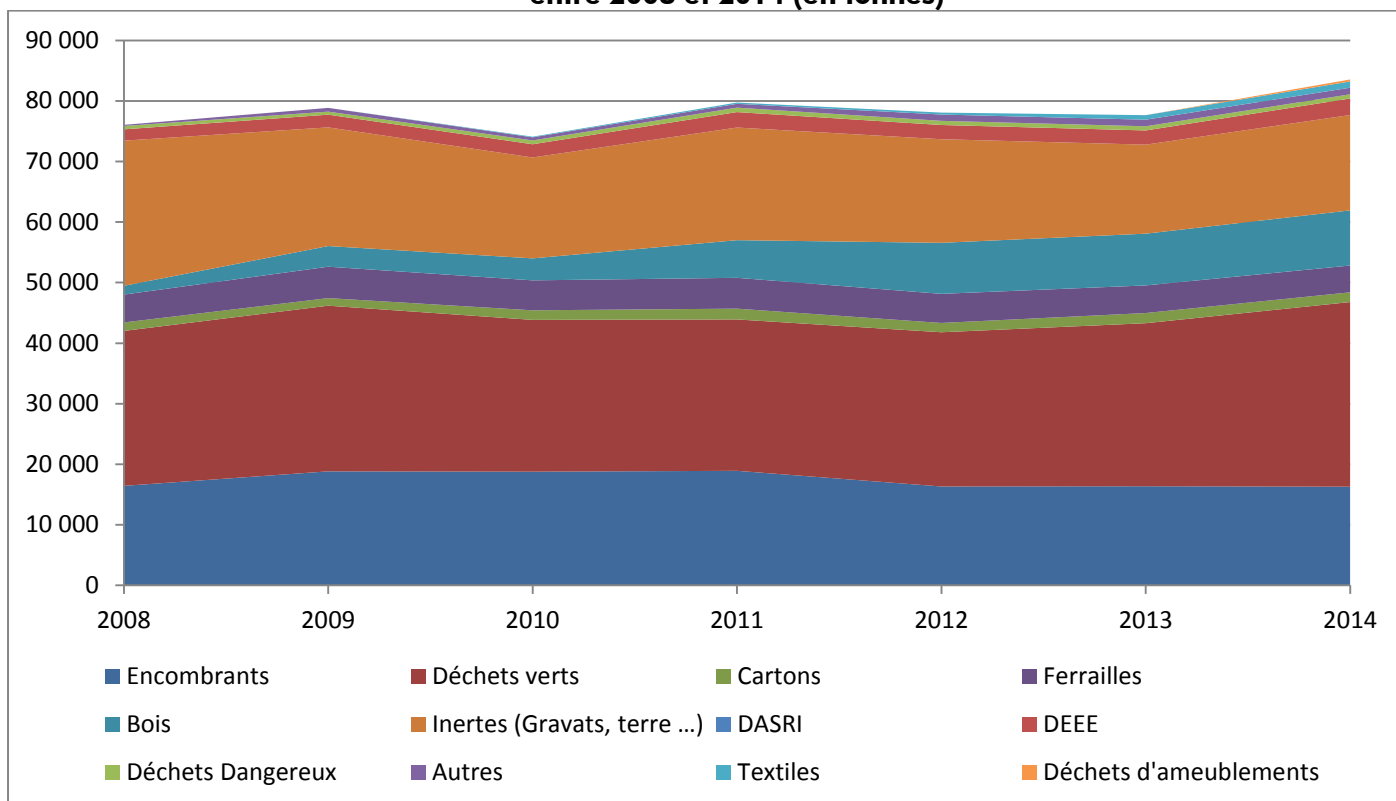
par une hausse de 7 498 tonnes de déchets occasionnels gérés par les EPCI du Département entre 2008 et 2014.

### Evolution de la production de déchets occasionnels entre 2008 et 2014

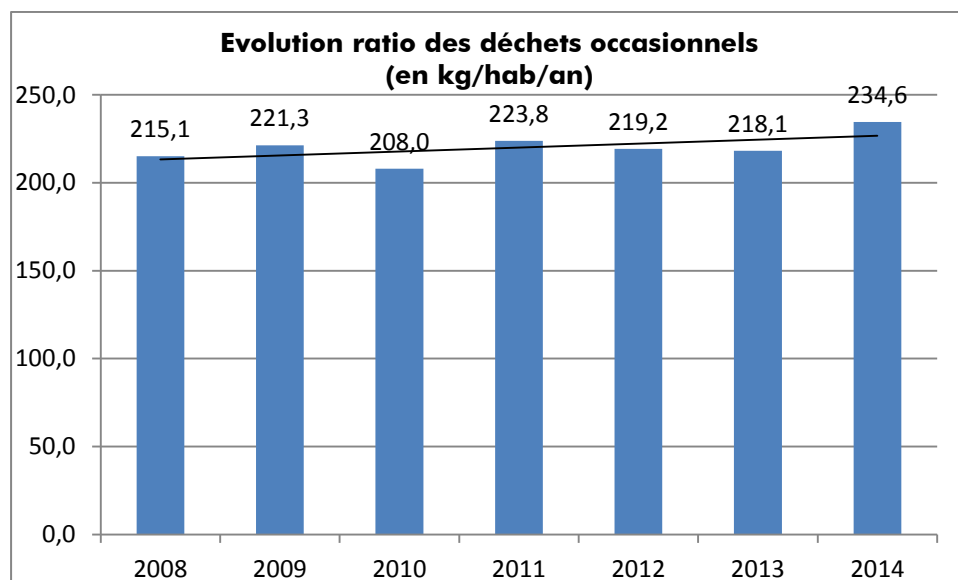
En tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2008
<b>Encombrants</b>	16 436	18 834	18 777	18 918	16 333	16 374	16 297	-0,85%
<b>Déchets verts</b>	25 583	27 352	25 065	25 002	25 467	26 920	30 490	19,18%
<b>Cartons</b>	1 403	1 254	1 582	1 779	1 536	1 684	1 609	14,68%
<b>Ferrailles</b>	4 598	5 186	4 946	5 088	4 805	4 557	4 422	-3,82%
<b>Bois</b>	1 450	3 411	3 629	6 218	8 427	8 547	9 104	527,99%
<b>Inertes (Gravats, terre ...)</b>	23 965	19 593	16 662	18 594	17 102	14 698	15 744	-34,30%
<b>Textiles</b>		0	104	212	315	750	1 042	-
<b>Déchets d'ameublements</b>		0	0	0	0	0	321	-
<b>DASRI</b>	3	1	0	4	5	3	3	9,87%
<b>DEEE</b>	1 868	2 100	2 180	2 549	2 346	2 343	2 726	45,92%
<b>Déchets Dangereux</b>	555	496	628	736	687	688	697	25,59%
<b>Autres *</b>	183	624	516	629	1 046	1 087	1 086	493,31
<b>TOTAL</b>	<b>76 044</b>	<b>78 851</b>	<b>74 091</b>	<b>79 730</b>	<b>78 070</b>	<b>77 649</b>	<b>83 542</b>	<b>9,86%</b>

\*Autres = Pneus, Plâtres,...

### Evolution de la production des déchets occasionnels entre 2008 et 2014 (en tonnes)



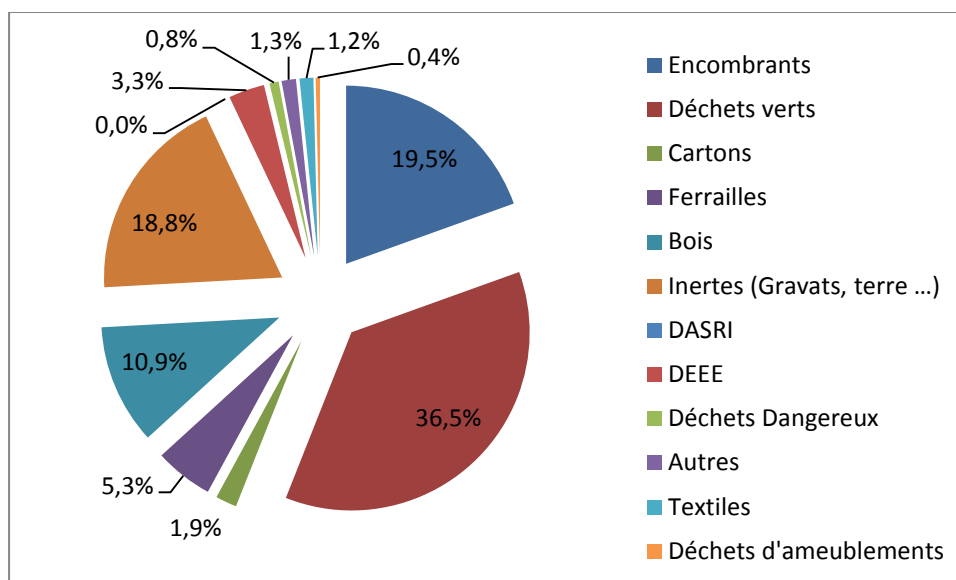
En termes de ratio, on note une progression de +9 % entre 2008 et 2014. Cela représente un tonnage de + 7 498 tonnes.



Le tableau ci-après donne par EPCI l'évolution des performances de collecte de déchets occasionnels.

Déchets occasionnels	2009		2014		Evolution ratio 2014/2009
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	
<b>SICTOM de Cérilly</b>	542	51,9	748	74,4	43,3%
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	1 425	190,9	2209	266,3	39,5%
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	20 619	204,4	21900	219,4	7,4%
<b>CC de Montmarault</b>	331	173,1	341	178,2	2,9%
<b>SICTOM Sud Allier</b>	28 551	303,2	28519	295,8	-2,5%
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	9 203	186,8	9571	196,1	5,0%
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	333	75,4	516	119,9	59,0%
<b>SICTOM Nord Allier</b>	17 478	210,7	19193	234,7	11,4%
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	368	75,9	542	115,2	51,9%
	<b>78 850</b>	<b>221,3</b>	<b>83 539</b>	<b>234,6</b>	<b>6,0%</b>

### Répartition des déchets occasionnels par type de déchets en 2014



### Répartition des déchets occasionnels par nature en 2014

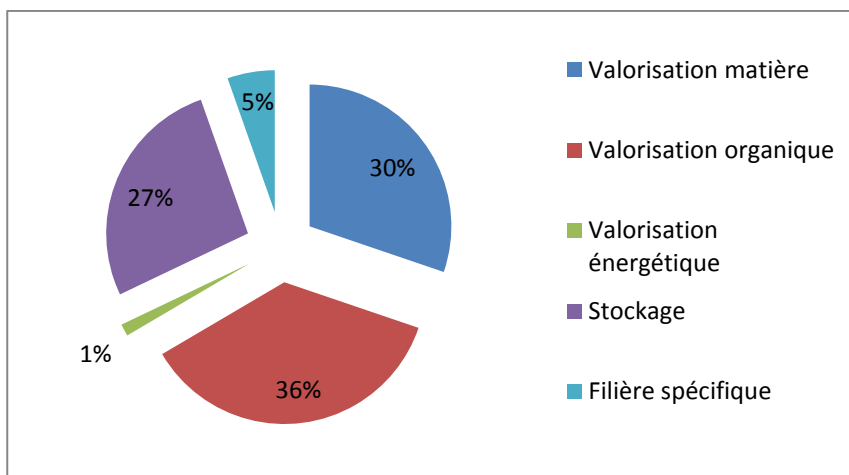
Flux	Tonnages collectés	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Stockage	Filières spécifiques
<b>Encombrants</b>	16 297	2%	0%	6%	92%	0%
<b>Déchets verts</b>	30 490	0%	100%	0%	0%	0%
<b>Cartons</b>	1 609	100%	0%	0%	0%	0%
<b>Ferrailles</b>	4 422	100%	0%	0%	0%	0%
<b>Bois</b>	9 104	100%	0%	0%	0%	0%
<b>Inertes (Gravats, terre ...)</b>	15 744	53%	0%	0%	47%	0%
<b>Textiles</b>	1 042	100%	0%	0%	0%	0%
<b>Déchets d'ameublements</b>	321	100%	0%	0%	0%	0%
<b>DASRI</b>	3	0%	0%	0%	0%	100%
<b>DEEE</b>	2 726	0%	0%	0%	0%	100%
<b>Déchets Dangereux</b>	697	0%	0%	0%	0%	100%
<b>Autres*</b>	1 086	0%	0%	0%	0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>83 542</b>	<b>30%</b>	<b>36%</b>	<b>1%</b>	<b>27%</b>	<b>5%</b>

\*Autres = Pneus, Plâtres,...

66 % des déchets occasionnels et assimilés ont été valorisés (matière et organique) et 1% a été valorisé énergétiquement en 2014. 27 % des déchets occasionnels et assimilés ont été enfouis.

Moins de 1% des déchets occasionnels sont des déchets dangereux (DASRI, DEEE, Piles, Déchets Diffus Spécifiques,...) qui sont présentés à titre indicatif dans cet état des lieux. Ils suivent des filières spécifiques et sont pris en compte dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux d'Auvergne.

#### Mode de traitement des déchets occasionnels en 2014 (y compris gravats)



### 1.3.1 Les déchets verts

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

30 490 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2014, soit 85,6 kg par habitant desservi. On note une progression de + 11,56 % par rapport à 2009.

En 2014, 100 % de ces déchets suivent une filière de compostage.

#### Tonnages et mode de traitement des déchets verts

	Tonnages 2009	2014		
		Tonnages	Mode de traitement	Localisation
<b>SICTOM de Cérilly</b>	233	301	Compostage	Plateforme de Domérat (SICTOM RM) pour la déchèterie de Cérilly SARL MENPONTEL Baugy (18) pour la déchèterie d'Ainay
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	174	513	Broyage/Compostage	Valorisation locale via agriculteurs
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	7 567	8495	Compostage	Plateforme de Domérat (03)
<b>CC de Montmarault</b>	211	261	Non précisé	Non précisé
<b>SICTOM Sud Allier</b>	9 597	1/ 10 590 t pour les végétaux 2/ 148 t pelouse	1/ Compostage 2/ Méthanisation	1/ Plateforme d'Aubiat (Veolia) 2/ Unité de méthanisation du GAEC de la Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule - 03)
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	2 239	2389	Compostage	VAL'AURA Cusset pour massification Puis transfert sur plateforme Terralys (42, 58, 71)
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	17	172	Compostage	Plateforme Terralys (Paray-le-Monial - 71)
<b>SICTOM Nord Allier</b>	7 314	7 500	Broyage et stockage pour valorisation sous forme d'amendements organiques via agriculteur local	Entreprise NINCK (Lusigny - 03) Puis, à partir de novembre 2015 Sede Environnement (Monsols - 69)
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	Non connu	122	Broyage / compostage	SARL MENPONTEL Baugy (18)
	<b>27 352</b>	<b>30 490</b>		



### 1.3.2 Les gravats et les inertes

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

15 744 tonnes de gravats et inertes ont été collectées en 2014, soit 44.2 kg par habitant desservi. On note une baisse de -19,6% par rapport aux tonnages de 2009.

53 % des gravats et inertes ont été valorisés matière en les utilisant en couverture de piste sur les ISDND. 47% ont été enfouis en Installation de Stockage pour Déchets Inertes.

#### Tonnages et mode de traitement des gravats et inertes

	2009 Tonnages	2014		
		Tonnages	Mode de traitement	Localisation
<b>SICTOM de Cérilly</b>	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	648	853	Stockage	ISDI Vallon en Sully (03)
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	5 319	4 253	Stockage	ISDI Chamblet (03)
<b>CC de Montmarault</b>	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu
<b>SICTOM Sud Allier</b>	6 819	1/ 2 222 t 2/ 1 392 t 3/ 396 t	1/ Stockage 2/ Valorisation carrière 3/ Valorisation remblais	1/ ISDI Gannat 2/ Avignon 3/ Chez particuliers
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	3 122	2 496	Valorisation sur remblais	ISDND de Cusset
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	7	50	Valorisation carrière	ISDND de Cusset
<b>SICTOM Nord Allier</b>	3 678	4 082	Valorisation en couverture ou piste	ISDND de Chézy
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	Non connu	0	Stockage temporaire	Terrain communal
	<b>19 593</b>	<b>15 744</b>		

### 1.3.3 Les encombrants :

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

Le SICTOM Sud Allier propose également une collecte des encombrants à domicile à chaque commune une fois par an. La CA de VVA offre ce service aux personnes à mobilité réduite et à certains quartiers prioritaires.

16 298 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2014, soit 45,8 kg par habitant desservi. On note une baisse de - 13,5% par rapport au tonnage collecté en 2009.

92 % des encombrants ont été enfouis en 2009, 6 % incinérés à l'UIOM de Bayet, les 2% restants ont été valorisés matière.

#### Tonnages et mode de traitement des encombrants

	2009 Tonnages	2014			
		Tonnages	Modalités de collecte	Mode de traitement	Localisation
<b>SICTOM de Cérilly</b>	260	389	Déchèterie	Stockage	ISDND Maillet
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	423	344	Déchèterie	Stockage	ISDND Maillet
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	5446	3825	Déchèterie	Stockage	ISDND Maillet
<b>CC de Montmarault</b>	96	36	Déchèterie	Stockage	ISDND Cusset
<b>SICTOM Sud Allier</b>	6306	1/ 5 623 t 2/ 1 006 t 3/ 146 t	Déchèterie + PAP une fois par an sur inscription en mairie	1/ Stockage 2/ Valorisation énergétique 3/ Valorisation matière	1/ ISDND Cusset 2/ UIOM Bayet 3/ Ric Environnement
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	1652	1/ 1 574 t 2/ 184 t	Déchèterie + PAP	1/ Stockage 2/ Valorisation matière	1/ ISDND Cusset 2/ Recyclerie Cusset
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	294	113	Déchèterie	Stockage	ISDND Cusset
<b>SICTOM Nord Allier</b>	4160	2886	Déchèterie	Stockage	ISDND Chézy
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	197	171	Déchèterie	Stockage	ISDND Chézy
	<b>18 834</b>	<b>16 298</b>			

### **1.3.4 La ferraille**

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

4 422 tonnes de ferrailles ont été collectées en 2014. Ce tonnage est en baisse de 14.7 % par rapport à 2009 (5 186 tonnes).

100 % des ferrailles collectées ont fait l'objet d'une valorisation matière.

### **1.3.5 Le bois**

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

9 104 tonnes de bois ont été collectées en 2014. Ce tonnage est en hausse de 166.9 % par rapport à 2009 (3 411 tonnes).

100 % du bois collecté a fait l'objet d'une valorisation matière.

### **1.3.6 Le carton**

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie.

1 609 tonnes de cartons ont été collectées en 2014. Ce tonnage est en hausse de 28.31 % par rapport à 2009 (1 254 tonnes).

100 % du carton collecté a fait l'objet d'une valorisation matière.

### **1.3.7 Les déchets dangereux des ménages**

Cette catégorie comprend les DEEE, les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), les DASRI, le plâtre et les pneus.

100 % de la population est desservie par une collecte en déchèterie des DEEE et DDS.

4 512 tonnes de déchets spécifiques ont été collectées en 2014. Ce tonnage est en hausse de 40 % par rapport à 2009 (3 221 tonnes).

100 % de ces déchets ont été traités sur une filière spécifique.

Rappelons les enjeux importants liés à cette collecte spécifique, qui permet de réduire la nocivité des collectes en mélange et d'assurer une adéquation des traitements mis en œuvre.

Concernant les DEEE, le SMIRTOM du Val de Cher, le SICTOM de la Région Montluçonnaise, le SICTOM Sud Allier, la CA Vichy Val d'Allier travaillent avec l'éco-organisme Ecologic. Le SICTOM Nord Allier a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-System.

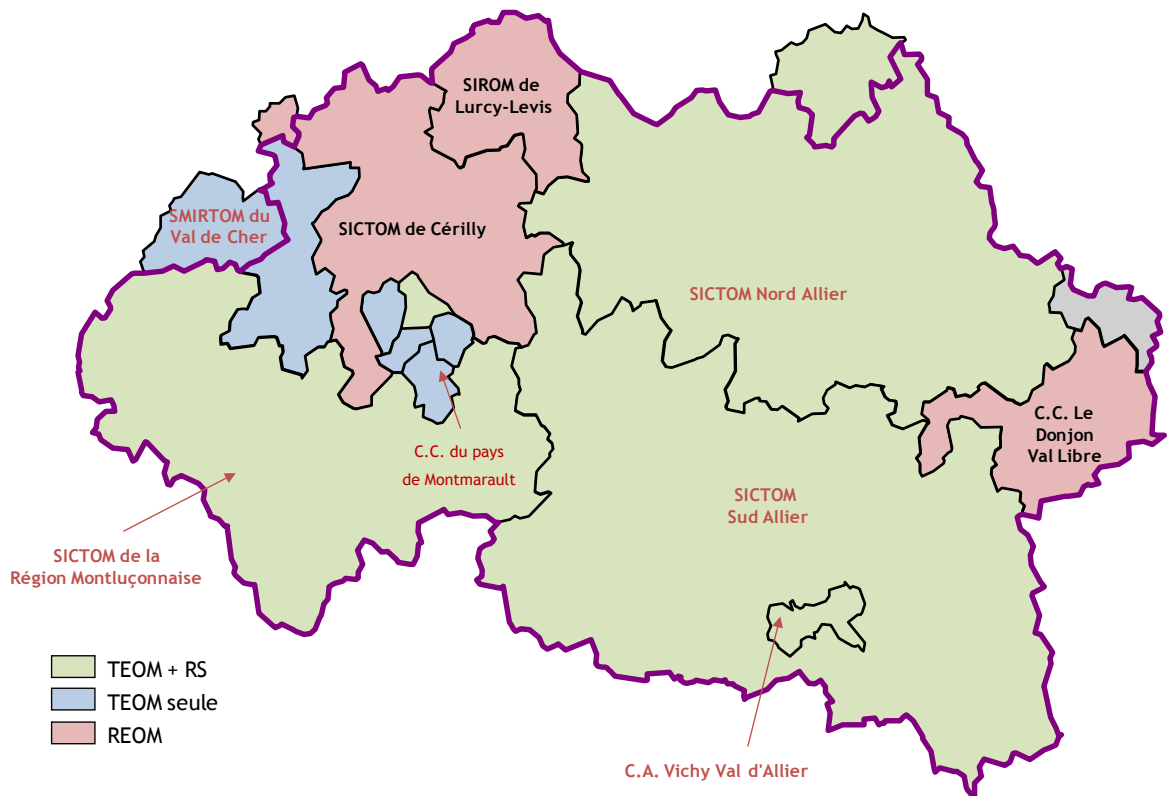
A noter enfin que courant 2014, une nouvelle filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur le mobilier usagé s'est mise en place sur certaines déchèteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise, du SICTOM Nord Allier, du SICTOM Sud Allier et de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier. La mise en place de cette filière coordonnée par l'éco-organisme Eco-Mobilier va se prolonger en 2015. On devrait logiquement voir la valorisation des déchets d'ameublement augmentée dans les années à venir.

## 1.4 Les modes de financement

La figure suivante présente le mode de financement retenu par chaque collectivité de l'Allier :

- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, définie en fonction du foncier bâti,
- REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, définie en fonction de la composition du ménage,
- RS : Redevance Spéciale, qui peut être mise en place sur les territoires soumis à la TEOM, et est payée par les professionnels.

### **Mode de financement du service de gestion des déchets ménagers en 2014**



Il n'y a pas eu d'évolution dans le mode de financement du service public de gestion des déchets de l'Allier.

Le SICTOM de la Région Montluçonnaise et le SICTOM Nord Allier ont engagé en 2013 une étude sur la tarification incitative. Ce travail d'appropriation et de réflexion autour de ce sujet n'a pas, à ce jour, débouché sur une évolution du mode de financement.

**Contributions des usagers au financement  
du service public de gestion des déchets**

	2009		2014				Evolution 2014/2009	
	TOTAL	Coût par habitant	TEOM	RS	REOM	TOTAL		Coût par habitant
<b>SICTOM de Cérilly</b>	indisponible		Information non fournie				-	-
<b>SMIRTOM du Val de Cher</b>	565 135 €	76 €	724 773 €			724 773 €	87 €	15 %
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	9 801 142 €	97 €	9 642 182 €	827 331		10 469 513 €	105 €	8 %
<b>CC de Montmarault</b>	155 859 €	82 €	Information non fournie				-	-
<b>SICTOM Sud Allier</b>	12 008 066 €	128 €	11 833 714 €	570 234 €		12 403 948 €	129 €	1 %
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	4 008 879 €	81 €	4 502 824 €	247 052 €		4 749 876 €	97 €	20 %
<b>CC Le Donjon Val Libre</b>	437 967 €	99 €			404 943 €	404 943 €	94 €	-5 %
<b>SICTOM Nord Allier</b>	6 960 052 €	84 €	7 543 371 €	655 633 €		8 199 005 €	100 €	20 %
<b>SIROM de Lurcy-Lévis</b>	359 135 €	74 €		395 962 €		395 962 €	84 €	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 296 235 €</b>	<b>96 €</b>	<b>34 246 864 €</b>	<b>2 040 579 €</b>	<b>1 060 576 €</b>	<b>37 348 020 €</b>	<b>109 €</b>	<b>13 %</b>

A ce jour, les 4 EPCI du Département engagés dans des programmes locaux de prévention ont été formé à la matrice des coûts et à la méthode ComptaCoût®. Il s'agit de deux outils développés par l'ADEME pour permettre aux collectivités de disposer d'un cadre analytique de présentation des coûts du service public de gestion des déchets homogène. Dans cette méthode, les indicateurs sont calculés par flux de déchets et exprimés en euros par tonne collectée et en euros par habitant desservi. La matrice permet également d'obtenir des coûts par étape technique et aussi de calculer le niveau des produits (recettes de ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées...). Malheureusement cette information ne figurant pas dans leurs rapports d'activités, il n'est pas possible de présenter une vision synthétique du coût du service public de gestion des déchets dans l'Allier.

Le tableau ci-dessus présente les contributions des usagers du service public de gestion des déchets. Les comparaisons entre EPCI sont délicates à réaliser car il faut mettre le montant des contributions appelées en regard avec la qualité du service rendu à l'utilisateur. On peut néanmoins constater une tendance assez nette à la hausse (+13% entre 2009 et 2014) du montant total des contributions.

## 1.5 Bilan de la gestion des DMA

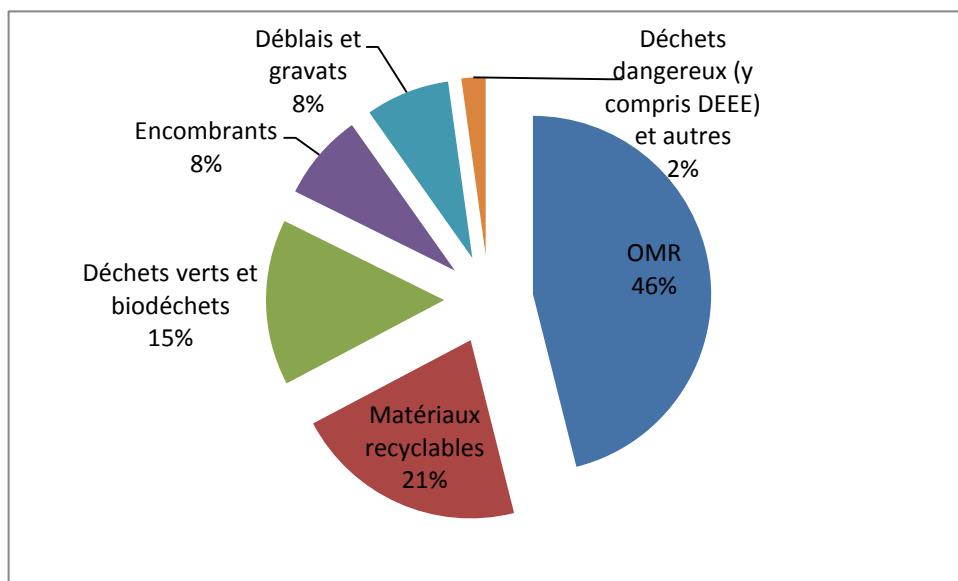
**206 710 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2014, soit 580,5 kg/hab.**

*NB : Ce gisement comprend 3 426 t des déchets dangereux (DEEE, déchets Diffus Spécifiques et DASRI) et 15 744 t d'inertes collectés en déchèteries. Ainsi le gisement de DMA non dangereux est de 187 540 t, soit 526,6 kg/hab.*

Selon l'ADEME, la moyenne nationale en 2013 s'élève à 571 kg de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant.

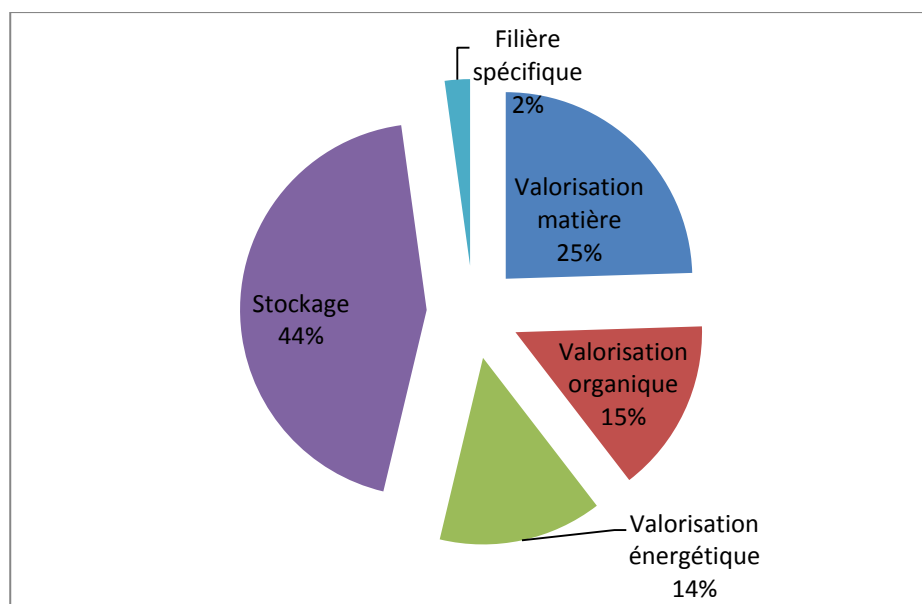
La répartition des différents flux pour le département de l'Allier est présentée dans la figure ci-dessous.

**Répartition des DMA collectés sur le territoire par type de matériaux en 2014**



Sur les 206 710 tonnes collectées, 81 775 tonnes sont valorisées (matière + organique) soit 40 % du total. Si l'on prend en compte les déchets spécifiques (DEEE, Déchets Diffus Spécifiques, Pneus, Plâtres), ce tonnage monte à 86 287 tonnes soit 42 % du total. La figure suivante présente la répartition entre les différents modes de traitement en 2014.

### Répartition des modes de traitement des DMA en 2014



Le tableau suivant présente l'évolution de la valorisation des déchets collectés sur le département de l'Allier entre 2005 et 2009.

### Evolution de la valorisation des DMA entre 2009 et 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Valorisation matière</b>	21%	22%	24%	25%	24%	25%
<b>Valorisation organique</b>	13%	13%	12%	13%	13%	15%
<b>Valorisation énergétique</b>	16%	16%	15%	15%	15%	14%
<b>Stockage</b>	48%	48%	47%	45%	45%	44%
<b>Filière spécifique</b>	2%	2%	2%	2%	2%	2%

On constate que grâce à l'effet conjugué de la baisse des tonnages d'OMR et la progression de la valorisation de certaines filières de déchets occasionnels (déchets verts, bois, cartons), la part de la valorisation matière et organique s'accroît.



## 2. Les autres déchets relevant de la responsabilité des collectivités

### 2.1 Les déchets de l'assainissement

Les déchets d'assainissement comprennent :

- Boues de station d'épuration,
- Déchets de dégrillage,
- Graisses,
- Matières de vidange,
- Boues de curage des réseaux d'assainissement,
- Sables de curage.

Compte tenu de l'ampleur du sujet, il a été proposé d'inscrire comme action du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux la réalisation d'une étude spécifique approfondie, intitulée : « Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange ». Ce travail a été mené par le Conseil Départemental sous la conduite technique du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) et en relation avec les principaux acteurs concernés rassemblés dans un comité de pilotage. Il s'est conclu fin 2014 par l'approbation par le Conseil Départemental des orientations stratégiques de ce schéma et par la validation du plan d'actions proposé. Un rapport spécifique annexé au présent document détaille les principaux résultats de ce travail. Il sera présenté à la Commission Consultative de Suivi du Plan lors de la séance du 2 octobre 2015.

A titre indicatif, nous donnons ci-après les principaux éléments de production identifiés :

- Boues : 6 200 tonnes de matières sèches par an ;
- Matières de vidange : 13 400 m<sup>3</sup> par an ;
- Matières de curage : 4 800 m<sup>3</sup> ;
- Sables : 720 m<sup>3</sup> par an
- Refus de dégrillage : 300 tonnes par an.

Le suivi, l'évaluation et la mise à jour de ce Schéma seront assurés par le BDQE.

## **2.2 Les déchets assimilés de nettoyage des voiries, des marchés et des foires**

En 2014, seuls le SICTOM Nord Allier, le SICTOM de la Région Montluçonnaise et la CA de Vichy Val d'Allier identifient dans leurs rapports d'activité ce type de déchets.

Le tableau ci-après détaille les tonnages collectés ainsi que les modes de valorisation.

	<b>Déchets verts compostés</b>	<b>Déchets non valorisables enfouis</b>
<b>SICTOM de la Région Montluçonnaise</b>	400 t	230 t
<b>CA VVA</b>	814 t	4 352 t
<b>SICTOM Nord Allier</b>	278 t	172 t
<b>TOTAL</b>	<b>1 492 t</b>	<b>4 754 t</b>

Le tonnage important de la CA de VVA de déchets enfouis (4 352 t) provient des marchés, des services techniques, des déchets de nettoyage, de déchets verts non compostables et de divers déchets (Hippodrome, Emmaüs,...).

### 3. Le gisement des déchets des activités économiques

Lors de l'élaboration du Plan, le gisement des déchets des activités économiques (DAE) avait été évalué, à défaut de données suffisamment fiables, en appliquant des ratios nationaux de production de déchets aux entreprises du département.

Le gisement de déchets non dangereux d'activité avait ainsi été estimé à 217 978 tonnes pour l'année 2009.

On sait que certaines petites entreprises ont recours au service public de collecte des déchets. Lors de la campagne MODECOM qui a été réalisé en 2007, l'ADEME estimait que les déchets d'activités économiques collectés en mélange représentaient au niveau national 22% des OMR et de la CS, 9% du verre et 17% des déchets déposés en déchèterie. En conséquence, il avait été décidé de retrancher au tonnage global de DAE, un gisement double compte de l'ordre de 41 364 tonnes. En conséquence, le gisement de DAE avait été estimé à 176 614 tonnes.

Cette méthode n'a pas été reproduite en 2014 car elle est relativement complexe et présente une marge d'erreurs importante. En conséquence, le tonnage que nous aurions obtenu n'aurait pas apporté une grande valeur ajoutée par rapport au tonnage estimé en 2009.

Pour essayer d'améliorer notre connaissance des DAE, des contacts ont été pris avec les principaux centres de tri de déchets d'activités économiques du Département. On peut citer :

- Pour le bassin de Montluçon : Derichebourg Purfer (Montluçon), SLG Recycling (Premilhat)
- Pour le bassin de Vichy/Moulins : Praxy Centre Recyclage et Environnement (Cusset), Véolia Propreté Onyx Est (Creuzier-le-neuf), Barting recycling (Yzeure), VAL'AURA (Cusset)

Ces sociétés proposent à leurs clients des services de mise à disposition et de transport de bennes de déchets. En fonction de la typologie des déchets produits,

elles prennent ensuite en charge des flux mono-matériaux (essentiellement métaux ferreux, métaux non ferreux, plastiques, cartons, bois) ou des flux de Déchets Industriels Banaux (DIB) en mélange sur lesquels elles effectuent un tri sommaire au grappin.

Pour des raisons stratégiques – il s’agit de secteurs d’activités très concurrentiels - ces entreprises n’ont pas souhaité nous communiquer des informations quantitatives précises sur leurs activités.

En conséquence, pour faire un état des lieux de la production des DAE nous pouvons nous appuyer uniquement sur les rapports d’exploitation des installations de traitement de Déchets Ménagers et Assimilés qui accueillent également des DAE à savoir l’UIOM de Bayet, les 3 ISDND du Département (Cusset, Maillet et Chézy), le centre de tri de Cusset et celui de Chézy

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>DIB03 non valorisés</b>					
<b>ISDND de Chézy</b>	7 043 t	5 886 t	6 145 t	5 194 t	4 691 t
<b>ISDND de Cusset</b>	7 774 t	9 910 t	8 821 t	9 654 t	9 361 t
<b>ISDND de Maillet</b>	8 629 t	7 924 t	8 703 t	6 991 t	4 314 t
<b>TOTAL DIB03 non valorisés</b>	<b>23 446 t</b>	<b>23 720 t</b>	<b>23 669 t</b>	<b>21 839 t</b>	<b>18 366 t</b>
<b>DIB03 valorisation énergétique</b>					
<b>UIOM de Bayet</b>	8 384 t	6 781 t	6 109 t	6 519 t	9 583 t
<b>TOTAL DIB03 valorisation énergétique</b>	<b>8 384 t</b>	<b>6 781 t</b>	<b>6 109 t</b>	<b>6 519 t</b>	<b>9 583 t</b>
<b>DIB03 valorisation matière</b>					
<b>Centre de tri de Cusset</b>					
Monoflux valorisables	9 481 t	10 095 t	11 641 t	8 155 t	7 677 t
DIB en mélange	2 239 t	2 210 t	2 041 t	1 454 t	1 612 t
<b>Centre de tri de Chézy</b>					
Monoflux valorisables	430 t	381 t	341 t	682 t	686 t
<b>TOTAL DIB03 valorisation matière</b>	<b>12 150 t</b>	<b>12 686 t</b>	<b>14 023 t</b>	<b>10 291 t</b>	<b>9 975 t</b>

Même si on constate une baisse des tonnages, cette information n’est pas vraiment exploitable. Elle permet surtout de comprendre qu’à l’heure actuelle, nous avons un déficit de données important sur les quantités de DAE produits sur le Département et des filières de gestion des déchets qu’elles suivent. Il est évident que si l’on veut progresser vers une économie circulaire, il faut que l’on réussisse à mieux connaître les gisements disponibles et les filières de traitement existantes.

### Les biodéchets des entreprises

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, le Conseil Départemental a réalisé une étude du potentiel de méthanisation de l'ensemble de son territoire. Ce potentiel s'est révélé être très important : à l'échelle du Département, les ressources accessibles à la méthanisation sont estimées à 4.430.000 tonnes brutes par an, pour un potentiel équivalent énergétique de 1 904 GWh PCI. A titre de comparaison, 2°400 GWh de gaz naturel ont été distribués en 2011 sur le réseau de gaz naturel de GrDF.

95% des ressources méthanisables de notre territoire sont d'origines agricoles (lisier, fumier, issues de silos, menues pailles) et, à ce titre, ces déchets ne rentrent pas dans le champ des déchets non dangereux. Pour autant, la méthanisation peut représenter un mode de valorisation organique pour certains déchets non dangereux tels que les déchets organiques des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), de l'Industrie de l'Agro-Alimentaires (IAA) et des établissements de santé. Dans le cadre de cette étude, des estimations de gisements qui ont été faites sont les suivantes :

	<b>Estimation des gisements de biodéchets</b>
GMS	2 207 tonnes
IAA	62 524 tonnes
Santé	2 008 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>66 739 tonnes</b>

A noter que lors de l'élaboration du PPGDND, le tonnage de biodéchets sur l'ensemble du Département avait été estimé à 29 345 tonnes. La différence très importante entre ces 2 estimations montre la difficulté d'estimer ce gisement. Néanmoins on peut estimer que la quantité des biodéchets produits sur le Département par le secteur privé est de l'ordre de 40 000 tonnes par an.

Depuis le mois d'avril 2011, une collecte des déchets fermentescibles est réalisée au restaurant du Pôle Universitaire et Technologique de Vichy. Cette collecte est effectuée par la société SARVAL qui les traite dans son usine de Bayet, transforme la partie solide en farine pour nourriture pour animaux domestiques. Les « huiles » sont récupérées pour être utilisées dans le cadre de l'oléochimie.

En 2013, la CA VVA a démarché les cantines des écoles, collèges et lycées susceptibles de bénéficier de cette collecte.

Un marché de collecte a été passé entre VVA et SARVAL en 2014. Sept professionnels bénéficient de la collecte séparative des biodéchets en bacs. VVA estime qu'en 2014, ce sont 13 tonnes de déchets fermentescibles qui n'ont pas été enfouies à l'ISDND de Cusset.

## 4. Synthèse des gisements de déchets non dangereux

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des gisements de déchets non dangereux et non inertes identifiés sur le territoire en 2014.

### Gisements de déchets non dangereux produits sur le territoire en 2014

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	OMR	95 245 t
	FFOM	636 t
	Déchets recyclables propres et secs	17 521 t
	Verre	9 766 t
	Déchets occasionnels	83 542 t
<b>TOTAL DMA</b>		<b>206 710 t</b>

<b>Déchets de la responsabilité des collectivités (hors assainissement)</b>	<b>6 246 t</b>
---	----------------

<b>Total des déchets non dangereux d'activités économiques (sans double compte) *</b>	<b>176 614 t</b>
---	------------------

<b>Gisement total de déchets non dangereux de l'Allier (sans double compte mais hors déchets du BTP)</b>	<b>389 570 t</b>
--	------------------

\*Données 2009



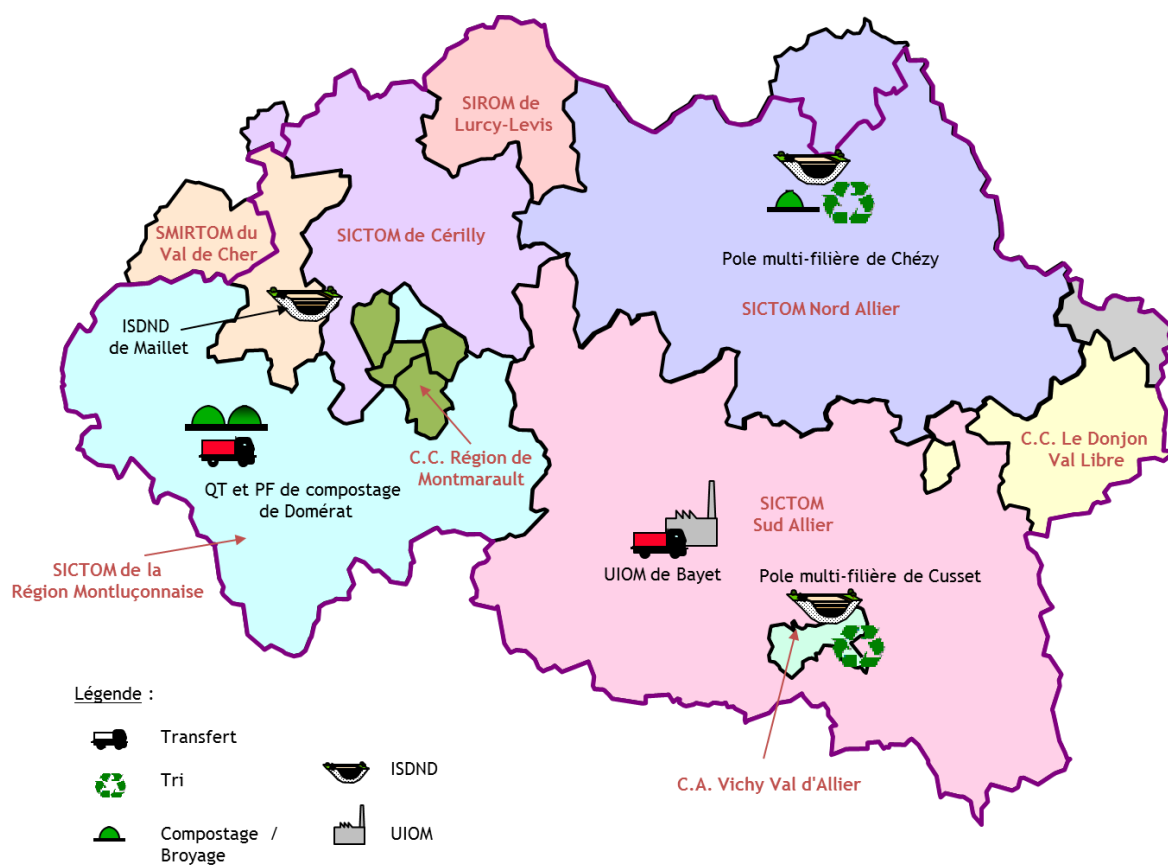
## **CHAPITRE 3 : RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**



En 2014, le département de l'Allier dispose de plusieurs unités de gestion des déchets ménagers et assimilés au niveau de son territoire :

- trente-sept déchèteries collectant les déchets occasionnels des ménages,
- deux quais de transfert des ordures ménagères et des déchets de collecte sélective,
- deux centres de tri des déchets de collecte sélective,
- deux plates-formes de broyage / compostage des déchets verts,
- trois centres de stockage de déchets non dangereux,
- une usine d'incinération de déchets non dangereux et DASRI.

### Localisation des unités de traitement de déchets ménagers dans l'Allier

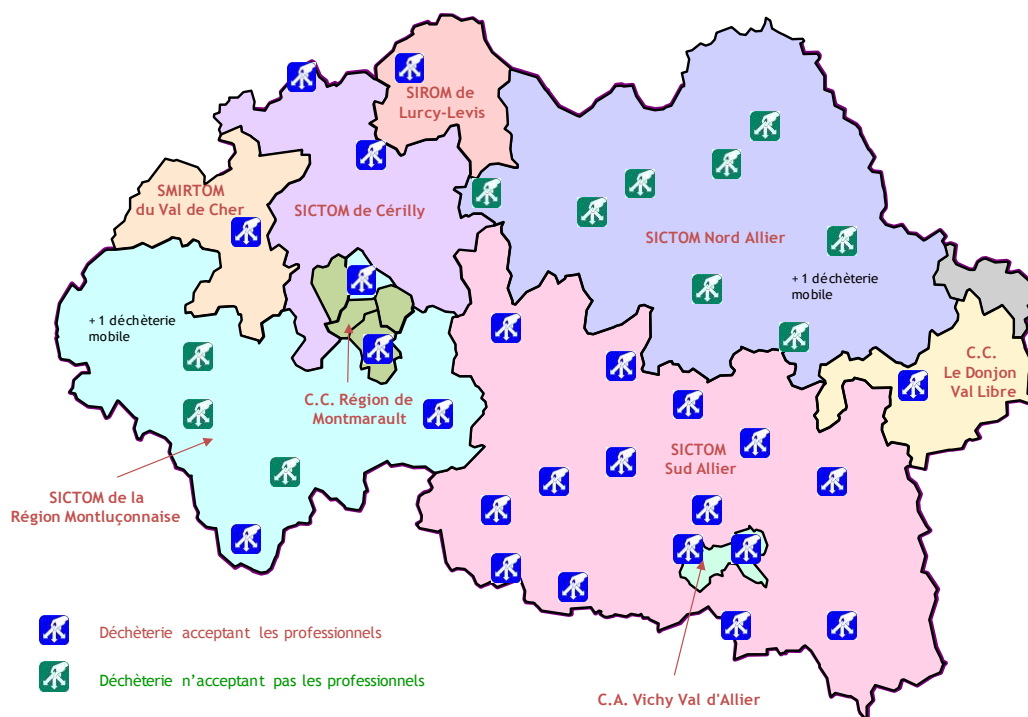


# 1. Les déchetteries

37 déchetteries, dont deux mobiles, sont présentes sur le territoire en 2014. 24 d'entre elles acceptent les professionnels en 2014.

Leur localisation est précisée dans la figure ci-après. La liste des installations est donnée en annexe 1.

## Localisation des déchetteries sur le département de l'Allier



Les tonnages collectés sont donnés dans la partie 1.3 du chapitre 2.

Sur la période 2010-2014, le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud Allier et le SICTOM de la Région Montluçonnaise ont mené des travaux de rénovation sur le parc de leurs déchetteries. Ces travaux concernent une mise aux normes des installations, une amélioration de la sécurité et de la signalétique mais également

des aménagements pour ajouter des bennes de tri supplémentaires. Ces travaux ont été réalisés sur la base d'un diagnostic en amont du parc de déchèterie.

### Recyclerie

Il faut également souligner l'ouverture en novembre 2013 de la recyclerie de VVA située sur Cusset à proximité de la déchèterie. Une recyclerie gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de réutilisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, Déchets Industriels Banals ...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation puis recyclage pour limiter les déchets ultimes. Au quotidien, elle donne la priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Cinq acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont été associés à cette démarche. Il s'agit de la Scop EFCA et des associations PCLF, AVENIR, AFIPA et GALATEE. Un groupement solidaire s'est ainsi constitué et a été retenu dans le cadre de l'exécution du marché conclu avec Vichy Val d'Allier. A travers ce projet de Recyclerie, VVA souhaite compléter l'offre d'insertion par l'activité économique et ainsi favoriser un retour vers l'emploi durable de personnes qui en sont pour le moment éloignées tout en contribuant au développement durable sur son territoire.

En 2014, 184 tonnes de déchets ont été détournés de l'enfouissement. Leur vente a permis de générer des recettes d'un montant de plus de 90 000 euros.

Il existe un partenariat entre la CA de Vichy Val d'Allier et le SICTOM Sud Allier qui permet à la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier de venir récupérer des déchets dans les 3 déchetteries du SICTOM Sud Allier présentes sur le territoire de VVA pour ensuite les valoriser dans la recyclerie. 25 tonnes ont ainsi été valorisées en 2014.

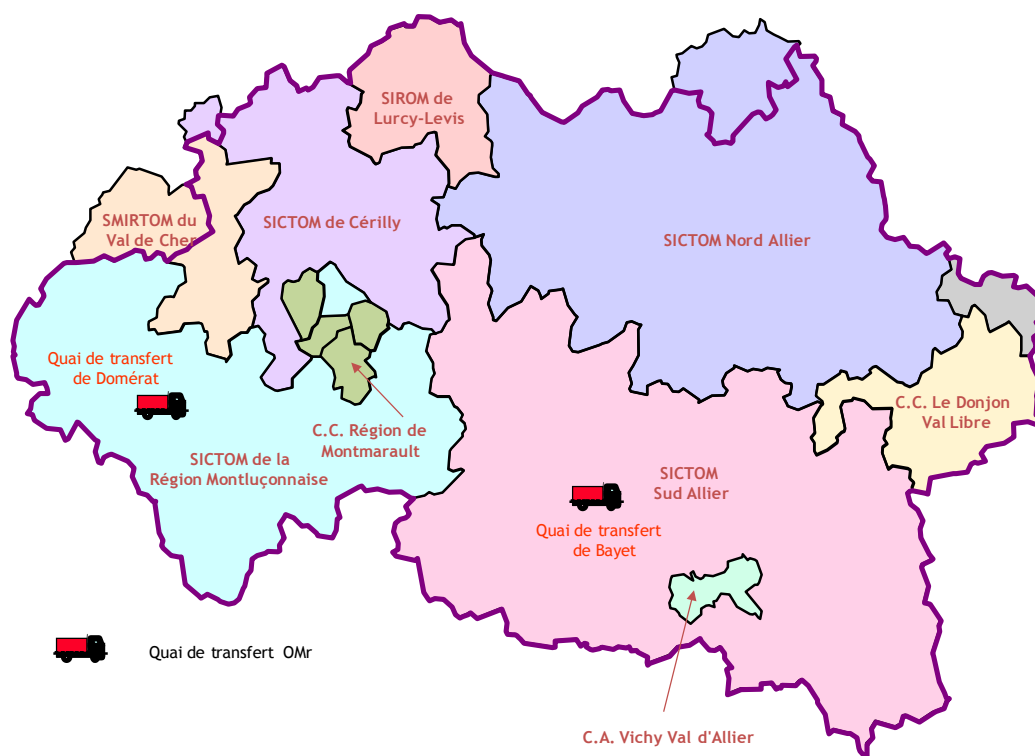
Le SICTOM Nord Allier a également menée une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur son territoire. Une telle installation pourrait permettre de détourner du stockage l'équivalent de 450 tonnes de déchets par an.

## 2. Les quais de transfert

Sur le département de l'Allier, compte-tenu de la relative « richesse » en centres de traitement, seuls deux quais de transfert étaient utilisés en 2014 :

- Un centre de transfert des ordures ménagères et déchets de la collecte sélective localisé à Domérat, exploité par le SICTOM de la Région Montluçonnaise,
- Un centre de transfert des déchets de la collecte sélective à Bayet, exploité par le SICTOM Sud Allier.

### Localisation des centres de transfert exploités en 2014



Leurs principales caractéristiques ainsi que les tonnages en transit sont détaillés ci-après.

### Caractéristiques des centres de transfert exploités sur le territoire

Localisation	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Type de déchets concernés	Capacité
<b>Domérat</b>	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	OMr, Recyclables propres et secs	44 000 t/an OMr, DIB ultimes, Recyclables propres et secs, encombrants ménagers
<b>Bayet</b>	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Papiers, cartons, emballages, verre	Capacité de stockage : 250 m <sup>3</sup>

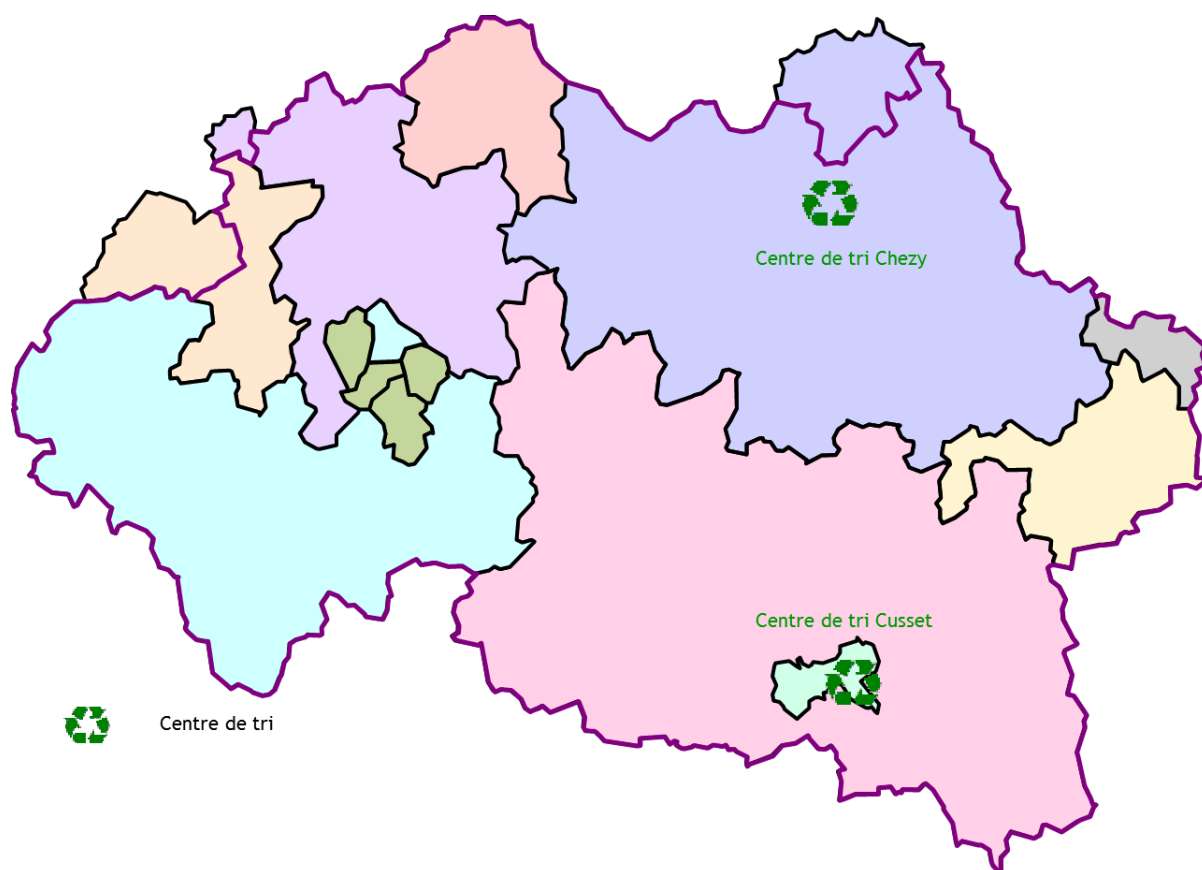
Signalons que le site de Chézy est également mobilisé pour le transfert du verre collecté au niveau du SICTOM Nord Allier, du SICTOM de Cérilly et du SIROM de Lurcy-Lévis.

### 3. Les centres de tri

#### Centres de tri de déchets de la collecte sélective et autres déchets

Le département dispose de deux centres de tri de déchets de la collecte sélective, qui accueillent également des déchets des professionnels.

☞ La capacité de tri de ces deux centres de tri est de 37 000 t/an.



**Caractéristiques des centres de tri des déchets de la collecte sélective  
du territoire en 2014**

Localisation	Maître d'Ouvrage/ Exploitant	Déchets concernés	Année de mise en service	Capacité autorisée	Recyclables triés en provenance de l'Allier		Recyclables triés d'origine hors Allier		Total trié
<b>Chézy</b>	SICTOM Nord Allier/Coved	DMA/DAE/DEEE	1999	20 000 t	8 774 t	DMA : 7141 t Cartons déchèteries : 944 t DAE : 686 t DEEE : 3 t	1 927 t	DMA : 1 898 t Cartons déchèteries: 29 t	10 701 t
<b>Cusset</b>	VAL'AURA (SITA)	DMA/DAE	2003	38 000 t	12 003 t	95% des déchets entrants	464 t	5% des déchets intrants	12 467 t
<b>TOTAL</b>				58 000 t	20 777 t		2 391 t		23 168 t

Déchets accueillis à Chézy en 2014 toutes origines confondues :

- 9 039 t de recyclables propres et secs ;
- 973 t de cartons de déchèteries ;
- 686 t de DAE ;
- 3 t de DEEE

Taux de refus de l'installation de Chézy : 7,92 %.

Déchets accueillis à Cusset en 2014 toutes origines confondues :

- 3 179 t de recyclables propres et secs : la totalité provient de la CA de VVA.
- 1 612 t de Déchets Industriels Banaux en mélange (95 % provient de l'Allier)
- 7 677 t de DIB en apport mono-matériaux (Bois = 3 245 t ; Plastiques = 377 t ; Papier/carton = 3 315 t ; Métaux = 741 t

Taux de refus de l'installation de Cusset = 11.5 %

☞ **12 218 tonnes de recyclables propres et secs** sont au total traitées sur les 2 centres de tri de l'Allier, dont près de 74% sur le centre de Chézy et 26% sur le centre de Cusset. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2009 (14 188 t). Cette différence s'explique par une baisse des tonnages collectés par le SICTOM Nord Allier et la CA de Vichy Val d'Allier mais également par le fait que 1 200 tonnes du SICTOM de la Région Montluçonnaise ont été transférées sur le centre de tri de Digoïn.

☞ 10 951 t d'autres déchets (DIB en mélange, DIB en apport mono-matériaux, DEEE, cartons de déchèteries) ont également été traitées sur ces centres.

☞ 90 % des déchets reçus en proviennent du territoire, et 10 % d'origine extérieure (plus de 80% de la Nièvre et le reste du Puy-de-Dôme).

☞ Ce tri a permis de valoriser plus de **20 879 tonnes** de matériaux.

Les 2 282 tonnes de refus de tri (9,8% des entrants) ont été orientées vers des installations de traitement.

Les annexe 2 et 3 présentent une synthèse de l'évolution des tonnages de ces 2 installations.

## **Centres de tri des déchets non dangereux d'activité économique uniquement**

Il existe plusieurs centres de tri sur le département pour apporter des solutions de tri et aux recyclables des DAE. On peut citer :

- Pour le bassin de Montluçon : Derichebourg Purfer (Montluçon), SLG Recycling (Premilhat)
- Pour le bassin de Vichy/Moulins : Praxy Centre Recyclage et Environnement (Cusset), Véolia Propreté Onyx Est (Creuzier-le-neuf), Barting recycling (Yzeure), VAL'AURA (Cusset)

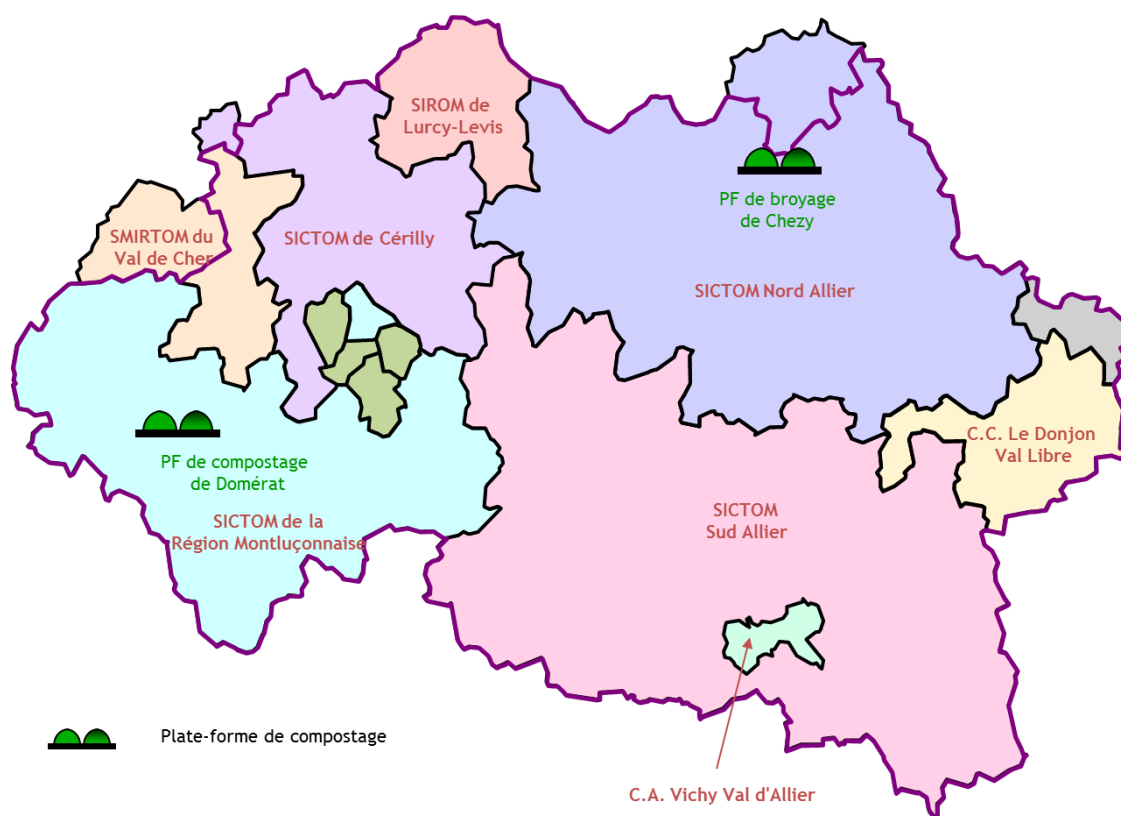
Comme vu au 3. du chapitre 2, nous ne disposons d'informations précises sur les tonnages réceptionnés par ces installations en 2014.



## 4. Les plates-formes de compostage

☞ 2 plates-formes de broyage et/ou de compostage sont présentes sur le territoire pour une capacité de compostage disponible d'environ **22 300 t/an**<sup>7</sup>.

Par rapport à l'état des lieux de 2009, la plateforme de compostage de Cusset n'apparaît plus comme un équipement de compostage du Département. En effet, depuis 2010, le centre de tri de Cusset ne dispose plus d'équipement pour effectuer le compostage (broyage, criblage, maturation). Il s'agit simplement d'un site de regroupement afin de massifier les tonnages et de les rediriger vers les plateformes de compostage exploitées par Terralys (filiale de SITA) : Saint-Priest-la-Roche (42), Paray-le-Monial (71) ou La Machine (58). En 2014, 3 651 tonnes de déchets verts ont transité par le centre de Cusset.



<sup>7</sup> Cette capacité est estimative car les capacités autorisées sont inscrites soit en tonnes par an de déchets verts reçus, soit en tonnes par an (ou par jour) de production de compost.

Les caractéristiques des installations du territoire sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Caractéristiques des plates-formes de traitement  
de déchets verts de l'Allier en 2014**

Localisation	Maître d'Ouvrage / Exploitant	Déchets concernés	Date de mise en service	Capacité autorisée en tonnes de déchets admis	Commentaires	DV entrants en 2014 (tonnes)
Chézy	SICTOM Nord Allier COVED / Coved	DV FFOM		10 000 t/an environ	PF broyage	8 379 t
Domérat	SICTOM de la Région Montluçonnaise	DV	2004	15 000 t/an	PF compostage	9 511 t

☞ **17 890 tonnes de déchets verts** ont été traitées en 2009 sur des plateformes régulièrement autorisées.

Les déchets verts apportés sur la plateforme de Domérat ont permis de produire 3°151 tonnes de compost. Il s'agit d'un compost répondant aux exigences de la norme NF-44 051. Il est également certifié "agriculture biologique". Les débouchés sont nombreux : Les services techniques des communes, les particuliers, des entreprises d'espaces verts, des agriculteurs, des maraîchers.

Les déchets verts apportés sur la plate-forme de Chézy sont stockés puis broyés sur le site. Le SICTOM Nord Allier, principal apporteur de déchets verts a amené 8 123 tonnes soit près de 97% de l'ensemble des apports. Les déchets verts sont broyés sur place par l'entreprise NINCK. 21 opérations de broyage ont eu lieu en 2014. Les végétaux broyés sont ensuite stockés sur un terrain agricole situé sur les terres de l'entreprise NINCK à LUSIGNY. Ces végétaux broyés sont ensuite utilisés comme amendement organique pour les cultures céréalières.

Suite à une inspection de la DREAL, en septembre 2014, l'inspecteur des Installations classées a noté l'absence de plan d'épandage, des incertitudes sur la normalité du produit (norme NFU 44-051) et l'absence d'autorisation de stockage sur le terrain de

l'entreprise NINCK. Il a demandé la suspension immédiate des livraisons chez NINCK et l'envoi des broyats vers des filières de traitement autorisées à cet effet. Dès le mois de novembre 2014, COVED a pu expédier 451.6 tonnes de broyat sur la plateforme de compostage de Sede Environnement à Monsols (69).

## 5. Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

☞ **225 542 tonnes d'OMr** ont été stockées sur les trois ISDND de l'Allier dont 49 % en provenance de l'Allier et 51 % d'origine extérieure.

Pour mémoire en 2009, 201 468 tonnes d'OMR avait été stockées dans les trois ISDND de l'Allier dont 65% en provenance de l'Allier.

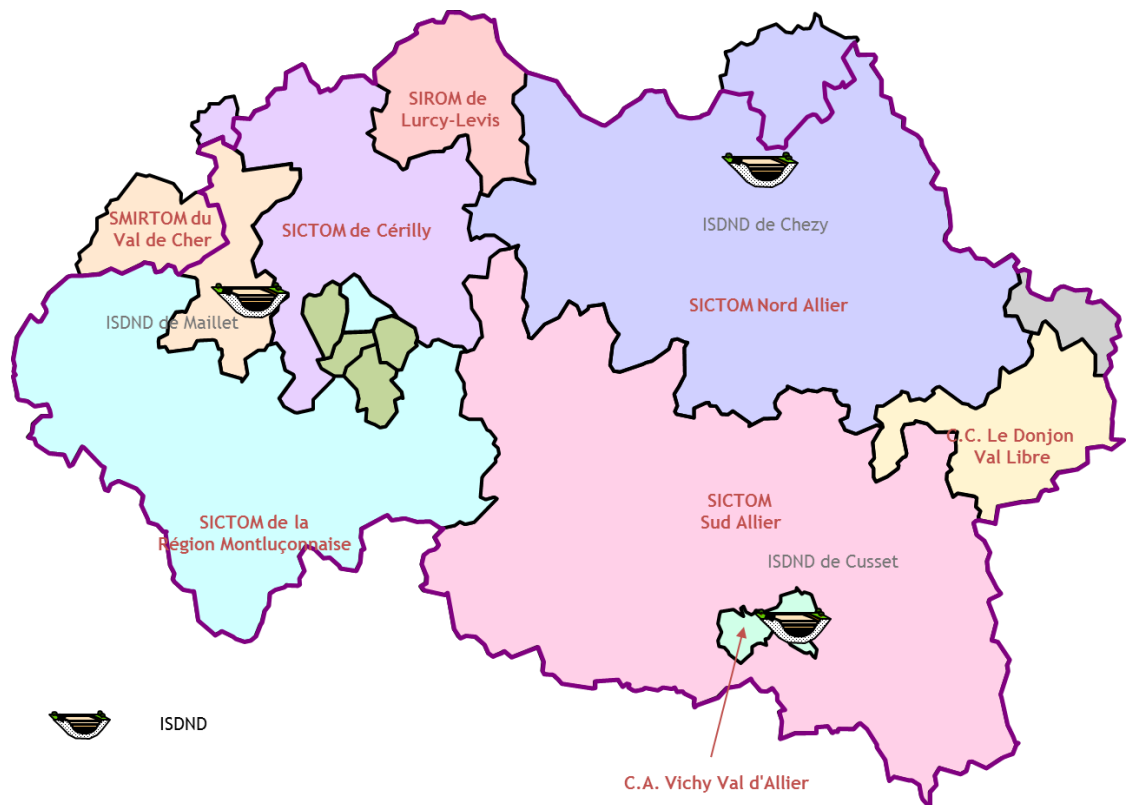
☞ La capacité de stockage autorisée sur les ISDND de l'Allier n'a pas évolué depuis 2009. Elle est de **250 000 t/an**.

Le tableau et la figure suivante présente les caractéristiques des ISDND de l'Allier.

**Caractéristiques des ISDND de l'Allier, en 2014**

Maîtrise d'Ouvrage	Exploitant	Localisation	Date de mise en service	Date arrêtée en vigueur	Date de fin de vie administrative	Capacité autorisée	Total stocké en provenance de l'Allier en 2014	Total stocké d'origine extérieure	
								Dans la zone de chalandise	Hors zone de chalandise
<b>SICTOM Nord Allier</b>	COVED	Chézy	1978	2009	mars-18	65 000 t/an	34 895 t	27 024 t	0 t
<b>COVED</b>	COVED	Maillet	2009	2008	novembre-28	90 000 t/an	41 188 t	16 697 t	32 214 t
<b>CA Vichy Val d'Allier</b>	SITA Centre Est	Cusset	1972	2010	septembre-30	95 000 t/an	34 151 t	39 372 t	0 t
<b>TOTAL</b>						<b>250 000 t/an</b>	<b>110 234 t</b>	<b>83 093 t</b>	<b>32 214 t</b>

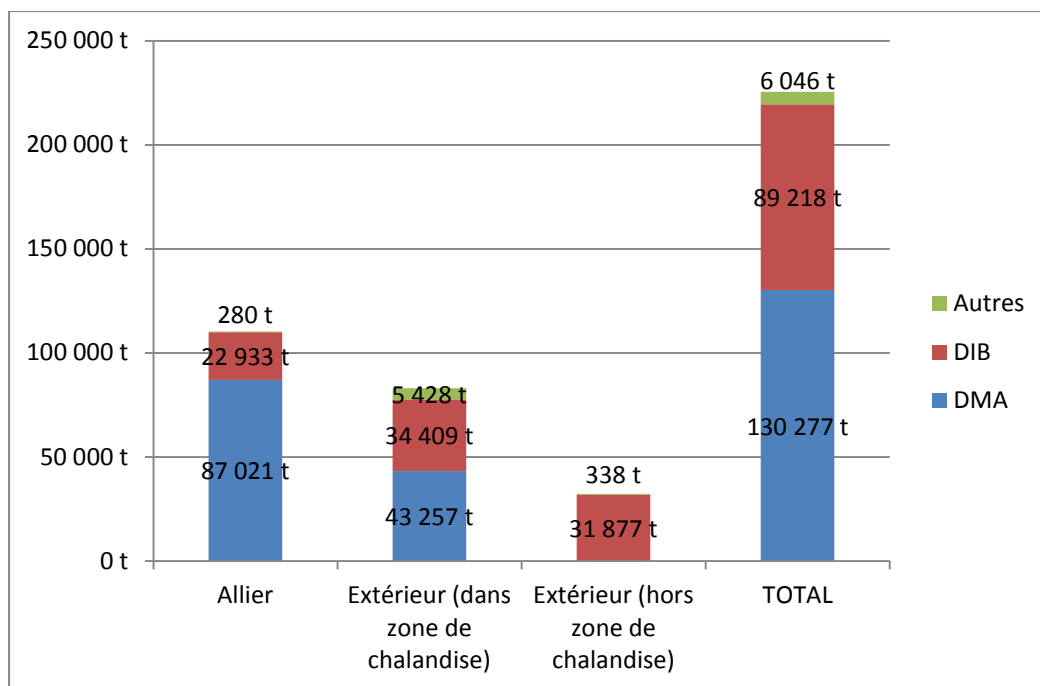
Sur Cusset, le tonnage annuel maximum autorisé par l'arrêté préfectoral du 25/01/2010 est fixé à 95 000 tonnes/an. Vichy Val d'Allier a restreint, depuis 2009, les tonnages réceptionnés sur le site à 80 000 tonnes par an.



☞ 58% des déchets non dangereux reçus sur les ISDND (toutes origines confondues) sont des Déchets Ménagers et Assimilés (OMr, encombrants et refus de tri).

- 79% des déchets non dangereux en provenance de l'Allier sont des DMA. Le reste est composé essentiellement de DIB.
- A contrario, 57% des déchets en provenance de l'extérieur du Département sont des DIB et seulement 38% sont des DMA.

### Nature des tonnages enfouis sur les ISDND du territoire en 2014



Le Plan prévoit que l'aire de chalandise des unités de traitement des déchets ultimes soit limitée à un rayon de 80 km pour les déchets ménagers et assimilés et les déchets d'activités économiques en provenance d'autres départements.

En 2014, l'ISDND de Maillet a enfoui 32 214 tonnes de déchets ultimes en provenance de l'extérieur de ces zones de chalandises. Ils proviennent du Département de l'Ain et dans une plus faible proportion des Départements du Rhône et de la Loire.

Sur l'ISDND de Maillet ont été également enfouis des déchets provenant de l'extérieur du Département mais dans les zones de chalandise. Ces déchets proviennent du Puy-de-Dôme (10 034 t), de la Creuse (5 369 t) et du Cher 1 292 tonnes.

Depuis mi-juin 2013, l'ISDND de Cusset accueille l'équivalent de 30 000 tonnes de déchets ultimes en provenance du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais. Cette collectivité est en déficit de capacité de traitement pour ses déchets ultimes depuis que l'ISDND de Mably (42) géré par SITA Centre Est a une capacité d'enfouissement réduite. On notera que 9 639 tonnes en provenance du Puy-de-

Dôme ont également été enfouies sur Cusset en 2014. L'ensemble de ces déchets proviennent de l'intérieur des zones de chalandise.

Enfin sur Chézy, 24 324 tonnes de DIB extérieur au Département ont été enfouies en 2014 dont 15 075 tonnes en provenance du Puy-de-Dôme et 7 746 tonnes en provenance de la Loire.

### **Valorisation du biogaz**

Au cours des dernières, les 3 ISDND de l'Allier ont fait les investissements nécessaires pour leur permettre de valoriser le biogaz.

	<b>Année d'installation</b>	<b>Electricité produite en 2014</b>	<b>Chaleur valorisée en 2014</b>
<b>Chézy</b>	2013	6 333 MWh	-
<b>Cusset</b>	2011	7 507 MWh	29 MWh
<b>Maillet</b>	2011	3 932 MWh	Non précisé

A noter que le SICTOM Nord Allier a débuté au 3<sup>ième</sup> trimestre 2014 des travaux sur un réseau de chaleur afin de permettre d'utiliser la chaleur produite par les moteurs de la cogénération pour chauffer les locaux du SICTOM et produire l'eau chaude sanitaire. La mise en service de ce réseau de chaleur a eu lieu en janvier 2015.

Les annexes 4, 5 et 6 donnent les évolutions des tonnages reçus sur les 3 installations de stockage des déchets non dangereux du Département.

## 6. Unité d'incinération des ordures ménagères

Le territoire compte une usine d'incinération à Bayet d'une capacité d'exploitation autorisée de **74 100 t/an**.

En 2014, **60 211 tonnes de déchets incinérables** ont été traitées sur cette unité :

- 28 815 tonnes, soit 48 %, proviennent du SICTOM Sud Allier (OMr, refus de tri, refus de déchèterie),
- 9 583 tonnes, soit 16%, sont des DIB. Leur provenance n'est pas précisée.
- 9 230 tonnes, soit 15% sont des OMr provenant de la Haute-Loire c'est-à-dire de l'extérieur des zones de chalandise définies par le Plan.
- 5 287 tonnes, soit 9%, sont des DASRI.

☞ 61% des déchets reçus sur l'UIOM (toutes origines confondues) sont des OMr.

*Remarque : De l'eau polluée est utilisée pour refroidir le four, il s'agit d'un retraitement, en interne, des déchets de l'unité.*

☞ 104 451 Mwh d'énergie ont été produits par l'installation en 2014 dont 70 069 Mwh ont fait l'objet d'une valorisation (sous forme de vapeur ou en auto consommation).

Ce mode de traitement est également à l'origine de sous-produits qui sont valorisés : 11 038 t de mâchefers (dont 9 246 tonnes ont été valorisées), 957 tonnes de ferreux et 42 tonnes de non-ferreux.



## **Une installation connexe : la plate-forme de maturation des mâchefers**

Le site de Bayet dispose d'une autorisation de stockage des mâchefers à hauteur de 2 000 m<sup>3</sup> (AP complémentaire n°3888/05).

Cette plate-forme exploitée, actuellement, par le délégataire du SICTOM Nord Allier, permet la préparation des mâchefers en vue de leur valorisation. Ceux-ci subissent un déferraillage en sortie d'usine par électro-aimant et courant de Foucault, puis sont placés en maturation. A la fin de la période de maturation, après analyses, une deuxième campagne de déferraillage est réalisée, puis les mâchefers valorisables sont criblés avant d'être valorisés, la plus souvent en techniques routières dans les conditions fixées par la réglementation.

En 2014, 9 246 t de mâchefers ont été valorisés, ainsi que 999 t de ferrailles (à l'échelle de la plateforme de maturation).

L'annexe 7 donne l'évolution des tonnages reçus sur l'UIOM de Bayet.

## 7. Recensement des projets d'installation de traitement

A ce jour, plusieurs projets d'installation de traitement ont été recensés sur le territoire. Le tableau suivant récapitule ces différents projets :

Maître d'Ouvrage	Type d'installation	Déchets concernés	Dimensionnement	Commentaires
<b>SICTOM Nord Allier</b>	Plateforme de compostage	Déchets verts FFOM	12 500 t	Les travaux ont démarré fin 2014 et se sont achevés mi-2015. Cette plateforme devrait également accueillir des déchets verts du SICTOM Sud Allier (de l'ordre de 4 000 tonnes)
<b>SICTOM Nord Allier</b>	Centre de tri	Recyclables propres et secs (flux multi-matériaux et flux non-fibreux uniquement)	15 000 t	Le SICTOM Nord Allier a réalisé une étude de faisabilité sur l'avenir de l'activité de tri sur son site. Cette étude a conclu à la faisabilité d'un centre de tri simplifié. Une convention constitutive de groupement de commande entre le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud Allier, le SICTOM de la région montluçonnaise, la CA Vichy Val d'Allier, le SIROM de Lurcy-Lévis, le SICTOM de Cérilly et le SMIRTOM du Val de Cher a été signé afin d'étudier la création d'une Société Publique Locale, en vue de réaliser puis exploiter ce centre de tri simplifié.
<b>SICTOM Sud Allier</b>	Quai de transfert	Recyclables propres et secs, Verre	superficie de 1 000 m <sup>2</sup> pour un volume < à 1 000 m <sup>3</sup>	Cette installation permettra de tenir compte de la très forte augmentation des tonnages collectés suite au programme d'extension de la collecte sélective des emballages recyclables mené par le SICTOM Sud Allier mais également des impératifs de sécurité compte-tenu de l'état de très grande vétusté du bâtiment actuellement utilisé.

### **Le développement de la filière de méthanisation**

Il existe actuellement un certain nombre de projets de méthanisation qui ont prévu de mobiliser des déchets non dangereux. On peut citer :

- Le projet porté par SOCAVIAC Feder, SOCOPA Viandes et la Communauté de Communes de Montmarault à Villefrance d'Allier qui pourrait inclure une partie des co-produits des abattoirs et des déchets organiques du territoire ;
- Le projet en réflexion sur la CA Vichy Val d'Allier qui pourrait inclure des déchets de la collectivité (déchets verts, boues, graisses) et des déchets de l'agro-industrie
- Le projet porté par le bureau d'études Sola Terra sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher pourrait également mobiliser en plus des déchets agricoles des biodéchets des ménages.

A noter que le projet porté par le groupe SARVAL, via sa filiale BIONERVAL sur son site de Bayet et celui porté par CAP l'Oréal, sur son usine de Vichy, à l'époque de l'élaboration du Plan ont tous les deux été abandonnés.

### **Les projets portés par le SICTOM Nord Allier**

Pour mémoire, suite à l'approbation par le Conseil général de l'Allier du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux par une délibération en date du 18 juin 2013, le SICTOM Nord Allier a contesté cette délibération devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand au motif que le PPGDND aurait dû retenir ses projets d'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et de création d'une installation de tri mécano-biologique (TMB) à Chézy. Le SICTOM Nord Allier a également contesté l'arrêté du Préfet de l'Allier en date du 2 septembre 2013 qui refuse au SICTOM Nord Allier l'autorisation pour les installations de tri mécano-biologique et de stockage des déchets.

Par une décision en date du 3 juin 2014, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté la requête du SICTOM Nord Allier. Ce dernier a fait appel de cette décision. L'instance est actuellement pendante devant la Cour administrative d'appel de Lyon.

Fin juillet 2015, le SICTOM Nord Allier a transmis au Conseil Départemental une demande d'examen conjointe des possibilités d'adaptation du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. En substance, le SICTOM Nord Allier

propose de mettre en œuvre une coopération inter syndicale avec le SICTOM Sud Allier à condition qu'il puisse réaliser son projet d'installation d'Unité de Tri Mécano-Biologique (UTMB), voir également, d'extension de son installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Cette coopération inter syndicale permettrait des échanges de matière entre les deux structures (refus de TMB, déchets verts, recyclables propres et secs) afin d'optimiser le transport des déchets. Ce sujet sera abordé lors de la Commission Consultative de Suivi du Plan du 2 octobre 2015.



## **CHAPITRE 4 : SUIVI DES OBJECTIFS DU PLAN**

# 1. La prévention des déchets

Le Plan donne la priorité à la prévention des déchets afin de réduire, à la source, leur quantité et leur nocivité. Des actions de prévention à destination des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques ont été menées au cours des dernières années.

Comme vu dans la partie 1.1 du chapitre 2, le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud Allier, le SICTOM de la Région Montluçonnaise et la CA Vichy Val d'Allier se sont engagés dans des programmes locaux de prévention. De son côté, le Conseil Départemental s'est engagé de façon volontariste dans un plan départemental de prévention des déchets. Cet engagement important des collectivités territoriales de l'Allier dans la prévention témoigne de la bonne mobilisation des acteurs du territoire sur le sujet.

L'objet de ce rapport de suivi n'est pas de présenter l'ensemble des actions de prévention qui ont été mises en œuvre sur le territoire. Néanmoins, afin de mieux comprendre le travail qui est conduit, on peut citer quelques exemples sur les principales thématiques de la prévention :

- **Sur le compostage** : chaque EPCI a développé un programme d'action pour promouvoir le compostage en facilitant l'acquisition du matériel nécessaire et en organisant des animations autour de cette pratique. Les 4 intercommunalités engagées en programme local de prévention ont engagé des maîtres composteurs pour développer cette pratique du compostage.  
De son côté, le Conseil Départemental organise régulièrement des formations de guide composteurs. Ces guides composteurs sont amenés à relayer les actions des collectivités et accompagner des initiatives locales.
- **Sur la sensibilisation et l'information** : La mise en place d'un réseau départemental des animatrices du plan et des programmes locaux de prévention des déchets a permis un partage des outils de communication développés par chaque structure. Ainsi le Conseil Départemental a développé une exposition mobile sur la prévention des déchets qui a été utilisée par plusieurs EPCI et des établissements d'enseignements.

En 2012 et en 2014, huit sessions de formations des élus à la prévention ont été organisées sur l'ensemble du territoire. Elles ont permis de sensibiliser près de 300 élus à cette thématique.

- **Sur les achats éco-responsables** : la démarche initiée par le SICTOM Sud Allier en partenariat avec les grandes surfaces est une réussite. Elle permet de mettre en œuvre, dans une logique gagnant-gagnant, un certain nombre d'actions dans le but de favoriser la réduction et le tri des déchets au sein du magasin ainsi que pour les clients. Les autres EPCI engagés dans des programmes locaux de prévention ont également développé des outils et des animations sur cette thématique.
- **Sur le thème du réemploi** : il faut souligner le travail de la CA Vichy Val d'Allier qui s'est concrétisé à travers la création de la recyclerie de Cusset. A noter que le SICTOM Nord Allier mène actuellement une étude de faisabilité pour l'implantation sur son territoire d'une recyclerie. Par ailleurs, plusieurs associations (A l'Est des Bennes à Saint-Menoux, Penélope à Montluçon, Les Petits Bouchons à Commentry, les Décidés à Lurcy-Lévis) développent leur activité grâce au réemploi et à la réutilisation des déchets.
- **Sur le thème de l'exemplarité des collectivités** : Au niveau du Conseil Départemental, 12 collèges se sont inscrits depuis 2012 dans l'opération « Collèges témoins pour la réduction des déchets » que propose le Département en partenariat avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement d'Auvergne (CREE A). Les principales actions développées sont la mise en place du compostage autonome en établissement et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, les EPCI engagés dans un programme local de prévention mènent aussi de nombreuses actions. On peut citer, à titre d'exemple, le SICTOM Nord Allier qui propose à ses communes adhérentes une charte d'éco-exemplarité pour la réduction des déchets papier, la meilleure gestion des déchets verts et la mise en place de gobelets réutilisables.

D'un point de vue plus quantitatif, le tableau ci-après présente le bilan sur la période 2010-2014 des indicateurs de suivi des actions de prévention mises en place par les EPCI et le Conseil Départemental.

### Indicateurs de mise en œuvre de la prévention

	VVA	SRM	SNA	SSA	Autres	Total
<b>Autocollants STOP PUB distribués</b>	2 196	64 000	12 000	45 500	2 500	<b>126 196</b>
<b>Campagnes d'information sur les achats écoresponsables</b>	2	8	6	15	0	<b>31</b>
<b>Guides édités concernant la prévention</b>	0	3	1 509	1 611	2	<b>3 125</b>
<b>Composteurs distribués</b>	222	1 845	2 989	2 728	200	<b>7 984</b>

## 1.1 Les ordures ménagères et assimilées

### Rappel des objectifs du Plan

Afin de contribuer à l'effort national, **le plan fixe un objectif de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées à horizon 2014 avec une logique de maintien à minima des efforts à horizon 2024.**

Pour atteindre cet objectif, le Plan fixe un objectif de réduction des OMR de 17% entre 2009 et 2018 puis de 3% entre 2018 et 2024. En effet la totalité de l'effort de prévention porte sur le flux des OMR puisqu'en parallèle il est prévu d'améliorer les collectes de recyclables propres et secs, de verre et de biodéchets.

### **Comparaison des objectifs de réduction des OMA fixés par le Plan avec les résultats 2014**

En kg/hab/an	Réalisé		Objectif		
	2009	2014	2014	2018	2024
<b>OMR</b>	299	267	260	249	242
<b>FFOM</b>	2	2	4	7	9
<b>Déchets recyclables propres et secs</b>	47	49	53	59	63
<b>Verre</b>	28	27	32	36	37
<b>TOTAL OMA</b>	<b>376</b>	<b>345</b>	<b>349</b>	<b>351</b>	<b>351</b>

### Commentaires :

On constate qu'au niveau de la quantité globale d'OMA produite l'objectif de réduction est quasiment atteint.



Par contre, si les OMR ont bien diminué par rapport à 2009 (-6,8%), cette diminution n'est pas aussi importante que prévue.

De plus, les ratios de production de FFOM, de déchets recyclables propres et secs et de verre n'ont pas augmenté tels qu'attendus.

Ainsi, si l'objectif de réduction des OMA est globalement atteint, on remarque que cela s'est fait au détriment des flux valorisables (FFOM, recyclables propres et secs, verre).

## **1.2 Les déchets occasionnels**

### **Rappel des objectifs du Plan**

Les actions de prévention visent à permettre une stabilisation des tonnages produits en 2009 dans un contexte d'augmentation des flux de déchets emmenés dans ces installations.

### **Comparaison des objectifs de réduction des déchets occasionnels fixés par le Plan avec les résultats 2014**

En kg/hab/an	Réalisé		Objectifs		
	2009	2014	2014	2018	2024
<b>TOTAL Déchets occasionnels</b>	219	235	217	218	217

### **Commentaires :**

L'objectif de stabiliser la production de déchets occasionnels n'est pas atteint. Entre 2009 et 2014 on constate une hausse des apports en déchèterie de +6%. Cela signifie que l'outil déchèterie est de plus en plus utilisé au contraire des collectes séparatives en porte à porte et en apport volontaire qui ont tendance à être de moins en moins utilisées.

### **Nouveaux objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :**

- ⇒ Réduction de 10 % des « quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant » en 2020 par rapport à 2010.

En 2010, nous avons produit 571 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés. Cela signifie qu'en 2020 nous devrions être à 514 kg/habitant alors qu'en 2014

nous étions à 580 kg/habitant c'est-à-dire sur une légère tendance à la hausse par rapport à 2010 (+1.5%).

La Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte prévoit également une couverture par une tarification incitative du service public des déchets de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025. Cette mesure pourrait consister un moyen pour atteindre l'objectif de réduction fixé par la Loi.

## 2. Le renforcement des valorisations matière et organique

### **Rappel des objectifs du Plan**

Ce deuxième objectif vise à apporter une contribution aux enjeux nationaux en matière de valorisation matière et organique des déchets avec une orientation de 45% des déchets ménagers vers ces filières à horizon 2018.

Cette orientation des déchets vers des filières de valorisation matière et organique s'articule autour :

- Des collectes sélectives :
  - Pour les recyclables propres et secs et le verre, les objectifs sont respectivement de 63 et 37 kg par habitant en 2024.
  - Pour les biodéchets des gros producteurs l'objectif est de 9 kg par habitant en 2024
- Des déchets collectés en déchèteries :
  - Une collecte et un tri à la source des apports, permettant de réduire significativement la part des encombrants à éliminer,
  - La consolidation des filières locales de co-compostage/broyage pour les déchets verts, pour atteindre un objectif de valorisation de 100 % de ces déchets,
  - Un travail spécifique concernant les déchets inertes et gravats afin d'atteindre un taux de valorisation de 60 % de ces déchets.

Les tableaux ci-après rappellent les objectifs retenus pour les déchets ménagers et assimilés, et leur traduction en termes de valorisation.

**Comparaison des objectifs de valorisation  
fixés par le Plan avec les résultats 2014**

En kg/hab/an	Réalisé		Objectifs		
	2009	2014	2014	2018	2024
<b>FFOM</b>	2	2	4	7	9
<b>Déchets recyclables propres et secs</b>	47	49	53	59	63
<b>Verre</b>	28	27	32	36	37
<b>OMA</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>89</b>	<b>102</b>	<b>109</b>

	2009	2014	2014	2018	2024
<b>Encombrants</b>	50	46	41	35	32
<b>Déchets verts</b>	77	86	78	78	78
<b>Cartons</b>	4	5	5	6	6
<b>Ferrailles</b>	15	12	14	13	13
<b>Bois</b>	10	26	15	20	20
<b>Inertes (Gravats, terre ...)</b>	54	44	56	57	57
<b>DEEE</b>	6	8	6	6	8
<b>Déchets Dangereux</b>	3	2	3	3	3
<b>Autres</b>	0	7	0	0	0
<b>Déchets occasionnels</b>	<b>219</b>	<b>235</b>	<b>217</b>	<b>218</b>	<b>217</b>

Taux de valorisation	2009	2014	2014	2018	2024
<b>Valorisation matière</b>	23,8%	24,5%	27,4%	30,7%	31,9%
<b>Valorisation organique</b>	13,3%	15,1%	14,2%	15,0%	15,3%
<b>TOTAL valorisation matière+organique</b>	<b>37,1%</b>	<b>39,6%</b>	<b>41,6%</b>	<b>45,7%</b>	<b>47,2%</b>
<b>Autres valorisations</b>	15,6%	16,4%	14,5%	13,6%	13,2%

### Commentaires :

Par rapport aux collectes sélectives :

- on constate comme vu précédemment que l'on est en train de décrocher par rapport aux objectifs du Plan que ce soit sur le verre ou sur les recyclables propres et secs.
- Concernant la collecte des biodéchets des gros producteurs, nous ne disposons pas de données qui nous permettent de suivre cet objectif. Le ratio qui figure correspond à la collecte séparative des biodéchets mise en place sur Avermes. Il n'est pas représentatif.

Par rapport aux déchets collectés en déchèterie :

- Le tonnage d'encombrants ne diminue pas autant qu'attendu.
- Le tonnage de déchets verts capté est en augmentation. Ces flux sont systématiquement redirigés vers des filières de valorisation.
- A noter également la progression des volumes de bois captés en déchèterie qui font également l'objet d'une valorisation systématique.
- Les quantités de déchets inertes et de gravats diminuent plus que prévu.
- On note enfin que les quantités de DEEE collectées sont plus importantes que prévu et que certaines filières spécifiques (textiles, déchets d'ameublements, plâtres, pneus) n'avait pas été anticipé.

Globalement le taux de valorisation progresse par rapport à 2009 mais cette progression n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif de 2014. Cela peut s'expliquer par les mauvaises performances de collecte sélective (recyclables propres et secs et verre) et également des volumes d'encombrants encore très importants. A noter cependant que les filières de traitement spécifique (DEEE, DASRI, Déchets dangereux, plâtres, pneus) progressent.

### **Nouveaux objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :**

- ⇒ Valorisation matière, « notamment organique », de 55 % des « déchets non dangereux non inertes » en 2020, et de 65 % en 2025 ;
- ⇒ Généralisation à l'ensemble du territoire d'ici 2022 de l'extension des consignes de tri des emballages en plastiques

Malgré les efforts faits pour améliorer la valorisation des flux apportés en déchèterie, on peut penser que cet objectif sera très difficile à atteindre sans une augmentation importante des collectes sélectives. La création d'un centre de tri départemental pourrait être un bon moyen de relancer les performances de collecte sélective sur les recyclables propres et secs.

La généralisation du tri à la source des biodéchets pour « tous les producteurs (ménages compris) avant 2025 également prévue dans la Loi sur la Transition Énergétique est également une piste qui devra être travaillée.

### 3. La limitation du transport des déchets en distance et volume en lien avec les équipements du territoire

#### **Rappel des objectifs du Plan**

Favoriser la limitation du transport des déchets en distance et volume en lien avec les équipements et l'autonomie du territoire.

Afin de prendre en compte les spécificités locales, le plan fixe comme objectif d'assurer une autonomie de gestion des déchets avec le renforcement de capacité de tri et de compostage sur le territoire. Cet enjeu vise à recentrer le transport des déchets sur le périmètre du plan.

Pour cela, le Plan prévoit que l'aire de chalandise des unités de traitement des déchets ultimes soit limitée à un rayon de 80 km pour les déchets ménagers et assimilés et les déchets d'activités économiques en provenance d'autres départements.

#### **Bilan 2014**

En l'absence d'une étude ad hoc visant à analyser dans le détail les flux de véhicules de collecte et de transport, il est difficile d'apporter une réponse objective à cet objectif.

Quelques considérations d'ordre général peuvent cependant être formulées :

- Au niveau des déchets ménagers et assimilés du Département, l'organisation générale de la collecte et du traitement des collectivités territoriales n'a que peu changé entre 2009 et 2014.

Concernant les lieux de traitement des ordures ménagères et assimilées, seul le SIROM de Lurcy-Lévis a changé d'exutoire (ISDND de la Fermeté en 2014 à la place de l'ISDND de Maillet et celui de Chézy en 2009). Cela n'aura qu'un impact modéré sur le transport.

Au niveau des déchets occasionnels, on constate un déficit de solution de traitement pour les déchets verts qui nécessite du transport de matières vers

des départements limitrophes. La création de la plateforme de compostage des déchets verts du SICTOM Nord Allier devrait avoir un impact positif sur ce point.

- Au niveau des déchets en provenance de l'extérieur du Département de l'Allier, on constate, entre 2009 et 2014, une très nette tendance à l'augmentation des apports de déchets ultimes en provenance de l'extérieur du Département.

Ainsi en 2009, 89 090 tonnes de déchets ultimes provenaient de l'extérieur. En 2014, ce chiffre s'élève à 127 676 tonnes.

Si on regarde plus particulièrement les déchets ultimes qui viennent de l'extérieur hors zone de chalandise, nous sommes passés de 36 138 tonnes en 2009 à 44 582 tonnes en 2014 soit une hausse de 23%.



## 4. La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage et incinération

### **Rappel des objectifs du Plan**

Participer à la diminution de 15% des déchets envoyés vers les unités de traitement et de stockage.

Compte-tenu des orientations retenues, la réduction des quantités de déchets produits en Allier et envoyés vers les unités de traitement et de stockage est évaluée à -30% à horizon 2018 et 2024, soit une réduction de l'ordre de 50 000 tonnes par rapport à l'année 2009.

### **Bilan 2014**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Déchets enfouis et incinérés	136 393 t	130 538 t	129 905 t	123 245 t	122 815 t	120 423 t
<i>Diminution par rapport à 2009</i>		-5 855 t	-6 488 t	-13 148 t	-13 578 t	-15 970 t
En %		- 4%	-5%	-10%	-10%	-12%

### **Commentaires :**

L'effet conjugué de la baisse des OMR et de l'amélioration de certaines filières de déchèteries (déchets verts, cartons, bois) devrait à terme permettre d'atteindre l'objectif de diminution de 15% des déchets envoyés vers les unités de traitement et de stockage. Sur la période 2009-2014, cela représente une diminution nette de plus de 15 000 tonnes de déchets ultimes à traiter.

Par contre, l'objectif volontariste que c'était fixé le Plan de diminuer à horizon 2018 et 2024 de 30% les quantités de déchets ultimes à traiter n'est pas en passe d'être atteint.

### **Perspectives de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte**

- ⇒ Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (décharge) en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Cette mesure de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte devrait avoir un impact majeur sur l'organisation générale de la gestion des déchets de notre Département où l'enfouissement représente le mode de traitement privilégié des DMA (44% des DMA sont enfouis). Elle devrait également impacter l'économie générale de la filière de gestion des déchets du Département.

A ce stade, il semble nécessaire d'attendre le décret d'application de cette Loi pour mieux comprendre comment cet objectif pourra être repris lors de l'élaboration des Plans déchets régionaux. De toute évidence, il faut s'attendre à ce que la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la planification applique cet objectif à l'échelle de son territoire.

## 5. La promotion des équipements performants

### **Rappel des objectifs du Plan**

Promouvoir la performance des équipements de gestion des déchets et leur limitation en matière d'impact sur l'environnement.

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de valorisation des déchets non dangereux, le département de l'Allier s'engage à mettre en place des équipements de traitement performants afin de valoriser au mieux les déchets :

- La rénovation des centres de tri actuels ou la création d'un nouveau centre de tri est programmée sur la durée du présent plan. Le ou les nouveaux centres de tri devront limiter au maximum les refus (liés au process) tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail du personnel ;
- La création d'une installation de compostage sur le site de Chézy afin de permettre la valorisation biologique des déchets verts produits dans le nord du département ;
- La généralisation des installations de valorisation énergétique du biogaz au niveau des installations de traitement.

### **Bilan 2014**

En 2014, les 3 installations de stockage des déchets non dangereux étaient équipées de système de valorisation énergétique du biogaz.

Par ailleurs, le SICTOM Nord Allier a engagé fin 2014 la création de sa plateforme de compostage des déchets verts.

Enfin la réflexion autour de la création d'un centre de tri simplifié au niveau départemental avance sous la direction du SICTOM Nord Allier. 7 des 9 EPCI du Département sont impliqués dans ce projet.

## 6. Le renforcement de l'organisation territoriale

### **Rappel des objectifs du Plan**

Afin de répondre aux enjeux à venir en matière de gestion des déchets et de répondre plus facilement aux objectifs de la planification, il est préconisé le renforcement de la coopération intercommunale par la création d'un syndicat départemental de traitement. Il appartiendra aux EPCI compétents de décider ensemble de mutualiser leurs problématiques et leurs solutions, et globalement de créer un syndicat départemental en charge du traitement.

L'organisation territoriale basée sur le syndicat départemental de traitement et sur les 9 EPCI de collecte permettrait de :

- Gérer et maîtriser les équipements actuels et optimiser leur fonctionnement ;
- De porter de nouveaux investissements et de rationaliser les projets à un échelon départemental ;
- De mieux organiser la gestion des flux de déchets ;
- De maîtriser les coûts.

### **Bilan 2014**

Le projet de création d'un syndicat départemental de traitement est aujourd'hui à l'arrêt. L'absence de consensus entre l'ensemble des acteurs publics impliqués dans la gestion des déchets sur les besoins en installations de traitement a annihilé le projet.

Début 2015, des discussions entre le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier ont lieu pour étudier un rapprochement entre ces 2 structures. Elles portent sur un accord global et multi-flux : collecte sélective, refus de tri, déchets verts, OMR (ou refus de d'OMR issus du TMB). Elles pourraient permettre à la fois une optimisation des installations de traitement mais également une rationalisation des transports. Une solution gagnant-gagnant semble possible.

Cela permettrait aux EPCI compétents en matière de déchets du Département de l'Allier d'atteindre la taille critique pour relever les défis de la Loi sur la Transition Energétique et mieux faire entendre leurs voix dans la future Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## 7. Les mesures concernant les déchets des activités économiques

### **Rappel des objectifs du Plan**

Les investigations spécifiques menées dans le cadre de la préparation du Plan ont mis en évidence la méconnaissance de ce type de déchets qui n'entraient pas dans le cadre de l'ancien PDEDMA.

En 2009, le gisement des DAE a été estimé à près de 218 000 tonnes en 2009, mais de nombreuses incertitudes restent associées à cette estimation. Un peu moins de 20% de ce gisement est potentiellement collecté par les collectivités dans le cadre de leur compétence « déchets ».

A horizon 2018 et 2024, les orientations retenues pour les DAE visent à la fois une actualisation et une consolidation des données disponibles, une réduction de la production globale via des actions de prévention et une optimisation du traitement des déchets aujourd'hui orientés vers des filières de stockage ou d'incinération.

**Tableau 1 : Estimation des productions de déchets d'activité économique à horizon 6 et 12 ans**

	2008	2018	2024
DAE (en tonnes)	217 843	202 810	202 810
<i>DAE sans double compte</i>	<i>176 507</i>	<i>164 421</i>	<i>164 624</i>

Les actions suivantes avaient ainsi été retenues :

- Amélioration de la connaissance de ce type de déchets par la mise en place d'un groupe de travail ;
- Mise en place d'une réflexion sur la prévention des DAE ;
- Optimisation de la valorisation et réduction des quantités orientées vers l'incinération ou le stockage ;
- Prise en charge sur les équipements de valorisation et de traitement des déchets du département, en priorité, les DAE produits sur le département,

- Définition d'une aire de chalandise correspondant à un rayon de 80 km autour des installations de traitement pour les déchets extérieurs au département.
- Rapprochement avec les filières nationales et plus particulièrement ADIVALOR concernant les plastiques, bâches et films agricoles,

### **Bilan 2014**

Force est de constater qu'à ce stade, notre connaissance sur les DAE reste encore très parcellaire.

Faute de temps et de moyens mais également vraisemblablement d'enjeux puisque jusqu'à maintenant notre Département a toujours été en surcapacité de traitement, le sujet des DAE restent encore majoritairement méconnus.

La thématique émergente de l'économie circulaire peut constituer un moyen de relancer cette dynamique. Ici encore il incombera à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la planification déchets et en particulier du Plan régional d'économie circulaire de travailler sur le sujet.

# GLOSSAIRE

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ANC** : Assainissement Non Collectif
- **BTP** : Bâtiment et Travaux Publics
- **C. A.** : Communauté d'Agglomération
- **C. C.** : Communauté de Communes
- **CMA, CRMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- **CS** : Collecte Sélective
- **DAE** : Déchets des activités économiques
- **D3E / DEEE** : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
- **DASRI** : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DCS** : Déchets de la Collecte Sélective
- **DDS** : Déchets Dangereux Spécifiques
- **DV** : Déchets Verts
- **DIB** : Déchets Industriels Banals
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **DMS / DDDM** : Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets Dangereux Diffus des Ménages
- **DND** : Déchets Non Dangereux
- **DREAL** : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- **FFOM** : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
- **HT** : Hors Taxe
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JOUE** : Journal Officiel de l'Union Européen
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **QSE** : Qualité Sécurité Environnement
- **MODECOM** : MéthOde de Caractérisation des Ordures Ménagères

- **MS** : Matière Sèche
- **OM** : Ordures Ménagères
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées
- **OMr** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte à Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PDPGDND** : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
- **PF de compostage** : Plate-forme de compostage
- **PME / PMI** : Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
- **PR** : Point de Regroupement (emplacement pour la collecte en porte à porte, équipé d'un ou plusieurs contenants affectés à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables.)
- **PREDD** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **REP** : Responsabilité Élargie des Producteurs
- **RS** : Redevance Spéciale
- **SATESE** : Service d'Assistance Technique et d'Étude aux Stations d'Épuration
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- **SIROM** : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères
- **SMIRTOM** : Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
- **SPANC** : Schéma de Planification de l'Assainissement Non Collectif
- **STEP** : Station d'Épuration
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TI** : Tarification incitative
- **TMB** : Traitement Mécano Biologique
- **TTC** : Toutes Taxes Comprises
- **UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



# DEFINITIONS

## **BIODECHETS**

Les biodéchets correspondent aux déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, aux déchets non dangereux alimentaires ou de cuisine issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi qu'aux déchets comparables provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

## **BIOGAZ**

Gaz produit par la dégradation en anaérobiose de la matière organique. Il comprend du méthane (55 à 60 %), du gaz carbonique (40 à 45 %) et d'autres gaz à l'état de trace (notamment malodorants à base de soufre).

## **COLLECTE**

Opération consistant en l'enlèvement des déchets chez le producteur (les ménages pour les ordures ménagères) ou aux points de regroupement.

## **INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)**

Lieu de stockage ultime de déchets appelé également Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (recevant des résidus urbains ou des déchets assimilés) ou Centre de Stockages des Déchets Ultimes.

## **COLLECTE SELECTIVE**

La collecte sélective consiste à collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement séparées par les ménages (les recyclables), afin de permettre leur valorisation optimale ou un traitement spécifique.

## **COMPATIBILITE**

La compatibilité d'un document, est la non-contrariété avec les options fondamentales du document de norme supérieur. Elle implique une cohérence, il n'est pas exigé dans ce cas que le destinataire de la règle s'y conforme rigoureusement, mais simplement qu'il ne contrevienne pas à ses aspects essentiels.

<b>COMPOST</b>	Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.
<b>COMPOSTAGE</b>	Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène (en aérobiose). Dans le cas des déchets en mélange (ordures ménagères par exemple), l'obtention de la qualité du compost passe obligatoirement par des opérations de tri, d'où la notion de tri-compostage.
<b>CONFORMITE</b>	L'obligation de conformité interdit toute différenciation entre norme supérieure et norme inférieure.
<b>DECHARGE NON-AUTORISEE</b>	Les décharges non autorisées sont des installations qui font l'objet d'apports réguliers de déchets et sont exploitées, en règle générale, par les collectivités, ou laissées à disposition par elles pour l'apport de déchets par les particuliers. Les sites acceptant des ordures ménagères en mélange sont peu nombreux. En revanche, de nombreux sites accueillent des déchets particuliers : encombrants déchets verts.
<b>DECHETS ENCOMBRANTS</b>	Déchets qui, par leur volume ou leur poids, ne sont généralement pas collectés avec les ordures ménagères (vieux réfrigérateurs, sommiers, vélos, cuisinières, gros cartons ...) sont également dénommés "monstres".
<b>DECHETS MENAGERS</b>	Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.  Cela inclut les ordures ménagères ainsi que les déchets encombrants et dangereux. Mais cela ne comprend pas les matières de vidange dont la gestion ne relève pas de la compétence des communes.

<b>DECHETS MENAGERS SPECIAUX OU DECHETS DANGEREUX DES MENAGES</b>	Produits explosifs (aérosols), corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque), comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, qui sont utilisés par les ménages et qui ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles moteur usagées, ...)
<b>(DMS ou DDM)</b>	
<b>DECHETS OCCASIONNELS</b>	Les déchets occasionnels correspondent aux déchets qui de part leur volume, nature ou dangerosité ne peuvent être pris en compte dans la collecte habituelle des ordures ménagères et des emballages recyclables.
<b>DECHETS VERTS</b>	Déchets fermentescibles issus des activités de jardinage des espaces verts publics ou privés.
<b>DEPOT SAUVAGE</b>	Les dépôts sauvages résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par les particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte des ordures ménagères. Il s'agit en général de dépôts de faibles quantités de déchets.
<b>D.I.B. (DECHETS INDUSTRIELS BANALS)</b>	Déchets des entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine, emballages, ...
<b>ELIMINATION</b>	Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage en décharge des déchets.
<b>INSTALLATIONS CLASSEES</b>	Installations dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Leur exploitation est réglementée. On distingue celles soumises à déclaration à la Préfecture et celles soumises à autorisation préfectorale après enquête publique. Les installations de traitement de déchets font partie de cette dernière catégorie.

<b>LIXIVIATS</b>	Eaux ayant percolées à travers les déchets stockés en décharge en se chargeant bactériologiquement et chimiquement.
<b>METHANISATION</b>	Production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée des déchets organiques.
<b>ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)</b>	Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.
<b>POPULATION MUNICIPALE</b> (Définition de l'INSEE)	La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

# **ANNEXES**

## Annexe 1 : Liste des déchèteries de l'Allier

Collectivités	Communes	Déchets des professionnels
SICTOM de Cérilly	Ainay-le-Château	Acceptés
	Cérilly	Acceptés
SMIRTOM du Val de Cher	Vallon en Sully	Acceptés
SICTOM de la région Montluçonnaise	Tritou (mobile)	Non acceptés
	Commentry	Non acceptés
	Cosne d'Allier	Acceptés
	Domérat	Non acceptés
	Marcillat	Acceptés
	Montmarault	Acceptés
	Prémilhat	Non acceptés
C.C. de la région de Montmarault	Villefranche d'Allier	Acceptés
SICTOM Sud Allier	Bayet	Acceptés
	Bellenaves	Acceptés
	Chantelle	Acceptés
	Charmeil	Acceptés
	Ebreuil	Acceptés
	Gannat	Acceptés
	Mayet de Montagne	Acceptés
	Monétay sur Allier	Acceptés
	Saint Germain des Fossés	Acceptés
	Saint Gérard le Puy	Acceptés
	Saint Prix/lapalisse	Acceptés
	Saint Yorre	Acceptés
	Tronget	Acceptés
	Varennnes sur Allier	Acceptés
C.A. Vichy Val d'Allier	Cusset	Acceptés
CC. Donjon Val Libre	Le Donjon	Acceptés
SICTOM Nord Allier	1 mobile	Non acceptés
	Avermes	Non acceptés
	Chézy	Non acceptés
	Coulandon	Non acceptés
	Bourbon-L'Archambault	Non acceptés
	Dompierre-sur-Besbre	Non acceptés
	La Chapelle-aux-Chasses	Non acceptés
	Neuilly-le-Real	Non acceptés
Thionne	Non acceptés	
SIROM de Lurcy Levis	Lurcy Levis	Acceptés

## Annexe 2 : Centre de tri de Chézy

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Déchets entrants</b>	<b>9 946,7</b>	<b>10 618,5</b>	<b>10 138,6</b>	<b>10 909,6</b>	<b>10 701,0</b>
Déchets ménagers issus de la collecte sélective	8 699,8	9 355,6	8 996,1	9 270,0	9 039,0
<i>En provenance de l'Allier</i>	6 759,7	7 297,4	7 106,9	7 416,0	7 140,8
<i>En provenance de la Nièvre</i>	1 940,1	2 058,2	1 889,2	1 854,0	1 898,2
Cartons de déchèteries	802,4	857,6	785,3	945,0	973,0
<i>En provenance de l'Allier</i>	585,8	66,9	667,5	888,3	943,8
<i>En provenance de la Saône-et-Loire</i>	184,6	137,2	47,1	0,0	0,0
<i>En provenance de la Nièvre</i>	32,1	51,5	70,7	56,7	29,2
Déchets professionnels recyclables pré-triés	429,9	381,3	340,9	682,0	686,0
<i>dont cartons</i>	246,0	207,7	207,8	549,0	538,0
<i>films plastiques</i>	98,5	95,4	113,6	117,0	124,0
<i>papiers</i>	84,9	77,7	19,0	15,0	21,0
<i>emballages</i>	0,4	0,4	0,4	0,5	3,0
DEEE	14,6	24,1	16,4	12,6	3,0

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Déchets sortants</b>	<b>9 869,3</b>	<b>10 416,6</b>	<b>10 066,6</b>	<b>10 879,4</b>	<b>10 693,0</b>
<i>Papiers</i>	5 292,0	5 719,7	5 431,5	5 598,0	5 403,0
<i>Cartons</i>	2 509,4	2 499,8	2 321,6	2 871,0	2 898,0
<i>PET clair</i>	334,5	381,5	413,1	413,0	431,0
<i>PET foncé</i>	97,6	88,4	120,2	122,0	110,0
<i>PEHD</i>	215,9	207,1	233,9	230,0	223,0
<i>Sacs plastiques</i>	0,0	0,0	0,0	58,0	69,0
<i>Films plastiques</i>	33,9	40,3	71,2	111,0	111,0
<i>Autres plastiques</i>	78,5	75,9	104,0	0,0	0,0
<i>ELA</i>	124,6	124,5	147,9	144,0	175,0
<i>Acier</i>	224,1	274,3	291,6	349,0	348,0
<i>Aluminium</i>	110,1	120,0	65,9	50,0	66,0
<i>Refus de tri</i>	848,6	864,3	843,4	926,0	847,0
<i>DEEE</i>	0,0	20,6	22,5	7,4	12,0
<i>Taux de valorisation</i>	91,4	91,7	91,6	91,5	92,0

### Annexe 3 : Centre de tri de Cusset

DECHETS	MODE DE TRAITEMENT/VALORISATION	2010	2011	2012	2013	2014
Bois	Tri et broyage par catégorie A et B	2746,1	3558,7	5050,8	3176,6	3244,8
Plastiques	Tri et mise en balles par catégorie	474,3	373,1	325,7	233,6	376,4
Papier/carton	Tri et transfert en vrac pour JRM ou balles	6260,9	6113,8	5684,6	4056,1	3315
Déchets Industriels en mélanges	Tri mécanisé au sol	2238,9	2209,7	2041	1454,3	1611,6
Collecte Sélective (DMR)	Tri et mise en balles par catégorie	4858,7	4881	4467,9	3709,9	3179,1
Métaux	Tri par catégorie et transfert	0	49,2	580,2	688,9	740,9
Déchets verts	Site de transfert uniquement*	0	0	3393,8	3447,5	3650,9
Plâtre	Site de transfert uniquement*	0	170,9	211,7	202,2	99,7
TOTAL		16579	17356,4	21755,7	16969,1	16218,4

Refus de tri	Enfouissement sur l'ISDND de Cusset	2007	1927	1555	1430	1435
	Taux de valorisation en % (hors transfert pur*)	87,9	88,8	91,4	89,3	88,5



## Annexe 4 : ISDND de Chézy

	2010	2011	2012	2013	2014
OMr 03	23 439	22 494	22 081	21 558	21 742
Encombrants 03	4 561	4 131	3 162	3 026	3 063
Refus de tri 03	839	843	827	913	832
DIB 03	7 043	5 886	6 145	5 194	4 691
Sables souilles et d'épuration / terres polluées	7 756	7 268	7 858	4 309	4 567
<b>TOTAL 03</b>	<b>43 638</b>	<b>40 622</b>	<b>40 073</b>	<b>34 999</b>	<b>34 895</b>

Omr extérieur 03 (zone de chalandise)	11 492	10 992	6 062	6 199	989
Encombrants extérieur 03 (zone de chalandise)	3 233	3 978	3 802	4 060	1 711
DIB extérieur 03 (zone de chalandise)	3 945	711	5 002	14 444	24 324
<b>TOTAL extérieur 03 (zone de chalandise)</b>	<b>18 670</b>	<b>15 681</b>	<b>14 865</b>	<b>24 703</b>	<b>27 024</b>

<b>TOTAL enfouis</b>	<b>62 308</b>	<b>56 303</b>	<b>54 939</b>	<b>59 703</b>	<b>61 920</b>
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<b>Autres matériaux entrants sur le site de Chézy :</b>					
Inertes : Gravats, terres, sables inertes 03	9 919	14 457	11 697	11 408	11 901
Gravats extérieur 03 (zone de chalandise)	39	65	830	1 229	497
Déchets verts et fermentescibles 03	7 602	7 654	7 638	7 667	8 379
Plâtres	558	601	652	134	727
Bois		832	1 884	1 772	2 284
Amiante	268	81			
<b>TOTAL</b>	<b>18 118</b>	<b>23 690</b>	<b>22 702</b>	<b>22 210</b>	<b>23 788</b>

## Annexe 5 : ISDND de Cusset

	2010	2011	2012	2013	2014
DMA VVA	11 625	12 273	11 308	11 497	11 964
Autres déchets VVA	10 923	8 882	9 734	6 604	6 543
Autres déchets SICTOM Sud Allier	3 440	4 445	4 302	4 294	4 853
DMA autres producteurs	3 938	3 314	2 306	2 200	1 430
DIB 03	7 774	9 910	8 821	9 654	9 361
<b>TOTAL 03</b>	<b>37 700</b>	<b>38 824</b>	<b>36 471</b>	<b>34 249</b>	<b>34 151</b>

DMA Loire	0	0	0	14 157	29 502
DIB Loire	0	0	92	187	129
DMA Puy de Dôme	19 039	27 405	37 671	21 434	5 685
DIB Puy de Dôme	10 406	13 699	4 177	6 297	3 954
Mâchefers Puy de Dôme	0	0	0	3 083	0
Autres déchets VVA (Emmaus)	0	75	201	67	102
<b>TOTAL extérieur 03 (zone de chalandise)</b>	<b>29 445</b>	<b>41 179</b>	<b>42 141</b>	<b>45 225</b>	<b>39 372</b>

<b>TOTAL enfouis</b>	<b>67 145</b>	<b>80 003</b>	<b>78 612</b>	<b>79 474</b>	<b>73 523</b>
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

## Annexe 6 : ISDND de Maillet

	2010	2011	2012	2013	2014
OMr 03	35 042	33 762	32 713	32 562	32 356
Encombrants 03	9 783	5 515	3 962	4 126	4 237
DIB 03	8 629	7 924	8 703	6 991	4 314
Gravats 03	0	0	560	326	483
Autres 03 (Refus de dégrillage, sable, RBA)	130	158	176	164	280
<b>TOTAL 03</b>	<b>53 585</b>	<b>47 358</b>	<b>46 115</b>	<b>44 169</b>	<b>41 671</b>

Omr extérieur 03 (zone de chalandise)	31	6 891	14 019	10 299	4 871
Encombrants extérieur 03 (zone de chalandise)	8	2 512	5 307	3 802	498
DIB extérieur 03 (zone de chalandise)	1 701	3 753	3 767	8 749	6 002
Gravats extérieur 03 (zone de chalandise)	0	0	14 931	139	0
Autres extérieur 03 (zone de chalandise)	0	0	1 165	7 975	5 326
<b>TOTAL extérieur 03 (zone de chalandise)</b>	<b>1 739</b>	<b>13 156</b>	<b>39 190</b>	<b>30 965</b>	<b>16 697</b>

Omr extérieur 03 (hors zone de chalandise)	4 416	8 342	0	0	0
Encombrants extérieur 03 (hors zone de chalandise)		2 591	0	0	0
DIB extérieur 03 (hors zone de chalandise)	21 904	17 563	14 906	13 111	31 877
Gravats extérieur 03 (hors zone de chalandise)	0	0	1 064	8 740	9 541
Autres extérieur 03 (hors zone de chalandise)	408	380	2 115	1 038	338
<b>TOTAL extérieur 03 (hors zone de chalandise)</b>	<b>26 728</b>	<b>28 876</b>	<b>18 085</b>	<b>22 889</b>	<b>41 756</b>

<b>TOTAL</b>	<b>82 052</b>	<b>89 390</b>	<b>103 390</b>	<b>98 023</b>	<b>100 124</b>
<b>TOTAL (hors gravats)</b>	<b>82 052</b>	<b>89 390</b>	<b>86 835</b>	<b>88 818</b>	<b>90 099</b>
<b>Gravats utilisés en couverture hebdomadaire</b>	0	0	16 555	9 205	10 025

## Annexe 7 : UIOM de Bayet

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Déchets intrants</b>					
OMR SICTOM Sud Allier	31 246	30 315	29 235	28 223	27 602
Refus de tri SICTOM Sud Allier	613	616	602	631	543
Déchèterie SICTOM Sud Allier	955	1 096	973	865	670
DASRI	5 001	5 398	5 483	5 419	5 287
DIB	8 384	6 781	6 109	6 519	9 583
OM extérieur (zone de chalandise)	2 475	0	5 131	4 206	0
Om extérieur (hors zone de chalandise)	10 005	10 930	11 972	12 800	9 230
Déchets transférés	-1 300	-590	-3 860	-4 852	-2 149
Eaux polluées injectées dans les fours	5 407	8 021	9 066	15 773	9 445
<b>TOTAL</b>	<b>62 786</b>	<b>62 567</b>	<b>64 711</b>	<b>69 584</b>	<b>60 211</b>
<b>TOTAL hors eaux injectées dans les fours</b>	<b>57 379</b>	<b>54 546</b>	<b>55 645</b>	<b>53 811</b>	<b>50 766</b>

<b>Sous-produits issus de l'incinération</b>					
Ferrailles usines + plateforme de mâchefers	980	1 121	1 070	1 101	957
Aluminium	59	95	61	76	42
<b>TOTAL METAUX VALORISES</b>	<b>1 039</b>	<b>1 216</b>	<b>1 131</b>	<b>1 177</b>	<b>999</b>
Mâchefers produits valorisables	13 496	12 681	10 797	10 760	11 038
Mâchefers valorisés (remblais, voiries)	13 496	8 454	8 744	6 893	9 246
Mâchefers valorisables (en attente de valorisation)	0	3 150	4 456	5 414	5 573
Mâchefers évacués en ISDND (Imphy)	0	0	1 889	860	889
Mâchefers maturables*	0	1 077	0	0	0
<b>TOTAL MACHEFERS VALORISES</b>	<b>13 496</b>	<b>8 454</b>	<b>8 744</b>	<b>6 893</b>	<b>9 246</b>

<b>Déchets issus de l'incinération</b>					
REFIOM	2 078	1 918	1 918	2 007	2 036

<b>Valorisation énergétique</b>					
Vapeur produite (en MWh)	107 277	110 599	108 888	109 106	104 451
Vapeur autoconsommée (en MWh)	9 977	10 286	10 127	7 485	7 165
Vapeur vendue à l'équarissage (en MWh)	69 468	68 815	72 001	66 496	62 904
Energie délestée (en MWh)	27 832	31 498	26 760	35 125	34 382